



SOCIETE CENTRALE CANINE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE

MARDI 4 MAI 2010

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT



PARIS - NORD VILLEPINTE 7,8,9,10 July 2011
130e anniversaire de la SCC - CHAMPIONNAT DE FRANCE

S O M M A I R E

INTRODUCTION

I - L A C Y N O P H I L I E	2
A) F O N C T I O N N E M E N T D E L A S O C I E T E C E N T R A L E C A N I N E.....	2
B) F O N C T I O N N E M E N T D E S C O M M I S S I O N S	5
II - L E F I C H I E R N A T I O N A L C A N I N	17
III - L E S R E L A T I O N S E X T E R I E U R E S	18
A) L E M I N I S T E R E D E L ' A G R I C U L T U R E.....	18
1°) L e R a p p o r t C O P E R C I « G e s t i o n d e s r a c e s d e l ' e s p è c e c a n i n e ».....	18
2°) L e d é c r e t 7 4 - 1 9 5 d u 2 6 / 0 2 / 1 9 7 4 r e l a t i f à l a t e n u e d u l i v r e g é n é a l o g i q u e p o u r l ' e s p è c e c a n i n e (a n n e x e) ...	21
B) L A P R O F E S S I O N V E T E R I N A I R E.....	23
C) L E M I L I E U D E L A C H A S S E	23
D) L A P R O T E C T I O N A N I M A L E.....	23
E) S U R L E P L A N I N T E R N A T I O N A L.....	23
F) L E S O R G A N I S M E S C Y N O P H I L E S I N T E R N A T I O N A U X.....	23
IV - L E S F O R M A T I O N S	24
A) F O R M A T I O N A L A F O N C T I O N D ' E L E V E U R C A N I N	24
B) F O R M A T I O N C O N T I N U E D E S J U G E S D E L A S C C.....	24
C) M O F A A (M O d u l e d e F o r m a t i o n à l ' A t t e s t a t i o n d ' A p t i t u d e.....	25
D) F O R M A T I O N S G E R E E S P A R L A C U N C B G.....	25
E) S T A G E S D E F O R M A T I O N S G E R E E S P A R L A C N E A C	26
V - E V E N E M E N T S C Y N O P H I L E S	28
A) L E S A L O N I N T E R N A T I O N A L D E L ' A G R I C U L T U R E (S I A) 2 0 1 0 - J . C . M é t a n s.....	28
B) G R O U P E D E T R A V A I L « C H A M P I O N N A T S » - C h r i s t i a n E y m a r - D a u p h i n.....	28

CONCLUSION

I N T R O D U C T I O N

Cette année 2009 se caractérise par l'aboutissement des investissements particulièrement lourds que la Fédération a engagés dans la réfection totale de l'immeuble du siège ; La conséquence de l'achat des deux étages, c'est la propriété complète du bâtiment permettant :

- Le développement des formations dans notre nouvel amphithéâtre,
- L'information au service de nos associations, du grand public et du milieu de la recherche au sein de notre nouveau centre de documentation

2^{ème} investissement majeur : l'outil informatique qui, seul, garantit à terme le rayonnement de notre fédération en qualité de services pour le Fichier National Canin, le LOF et les services en développement.

Le ralentissement de la sous-traitance informatique nous permet cette reprise de possession, seule garantie de la maîtrise d'un outil central pour la préparation du nouveau cahier des charges du F.N.C.

Cette future organisation est une volonté du Ministère de rapprochement et fusion des fichiers chiens, chats et furets, identifiés par insert ou tatouage.

Nous avons également relancé le Ministère sur l'avancée de nos nouveaux statuts déposés en 2007 ; C'est l'occasion pour nous de revenir sur les griefs contenus dans le rapport COPERCI qui traitait de la gestion du LOF et sur lequel nous n'avons pu encore faire valoir nos arguments.

Je vous propose donc de faire ce point et également de faire le constat de 33 ans d'application du Décret de 74 et de ses conséquences pratiques sur l'élevage, à l'occasion de cette présentation.

I - L A C Y N O P H I L I E

A) FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE

1) Le Service Production

	2009		2008	
	Total saisies (papier & Web)	Web	Total saisies (papier & Web)	Web
Dossiers ouverts	52 255	8 277	51 534	
Déclarations de naissances	42 107	7 589	32 735	
Demandes inscriptions	38 723	4 708	38 959	
Inscriptions au LOF	186 026 dont 182 953 chiots	21 670	191 435 dont 188 271 chiots	
Affixes concédés	1804		1580	
Exports reçus (hors D,I,P)	692		482	
Duplicata CN reçus	1958		1235	

On peut constater pour 2009, une réduction sensible des inscriptions au Livre des Origines Français dont la cause ne découle pas de la crise financière, mais plus certainement du à la baisse des inscriptions de chiens appartenant à certaines races du 1^{er} et du 2^{ème} groupe qui peut s'expliquer, en partie, par la mise en place des nouvelles lois concernant le permis de détention de chiens « dit dangereux ».

Le Service Production a maintenu en 2009 les objectifs mis en place par la régionalisation en 2008 à savoir :

- Délai de traitements rapide des dossiers complets,
- Renvoi immédiat des dossiers incomplets,
- Solutionner un maximum de dossiers par téléphone ou par mail.

Le Service LOF poursuit ses efforts afin d'assurer un accueil téléphonique de qualité. Les éleveurs, dans une grande majorité, semblent d'ailleurs satisfaits.

Le système automatique des lettres de rappel des dossiers LOF non clôturés, testé depuis juillet 2008, a permis de "rattraper" 9 479 chiots en 2009.

Période 2009

Mois	Relances expédiées	Retours inscrits	Retour sans suite	Total retours	Total chiots inscrits	Non répondu
Janvier	385	272	16	288	1 288	98
Février	227	145	15	160	646	67
Mars	250	181	8	189	782	61
Avril	297	200	12	212	853	85
Mai	253	171	14	185	747	68
Juin	229	176	13	189	811	40
Juillet	246	115	13	128	483	118
Août	232	159	11	170	675	62
Septembre	178	117	6	123	551	55
Octobre	264	177	11	188	841	76
Novembre	296	190	5	195	900	101
Décembre	295	192	11	203	902	92
TOTAUX	3 152	2 095	135	2 230	9 479	923

L'objectif de relance des déclarations de saillies et des dossiers de portées impliquant un géniteur non confirmé n'a pu être mis en producteur sur 2009 comme nous l'espérons ; Le service informatique ayant dû se focaliser entre autre sur la modernisation du Fichier National Canin.

2) Le Service Confirmation

Le Service Confirmation est resté stable au niveau des effectifs (6 personnes).

La mise en place de la polyvalence a été finalisée sur l'année 2009, et un effort particulier a été fait sur l'accueil téléphonique ainsi que sur les délais de traitement. Depuis plusieurs mois le service confirmation est à jour dans le traitement des dossiers.

Statistiques des confirmations : Années 2008 & 2009

Année	Au titre de la descendance	Imports	Titre Initial	Livre d'Attente	Dom Tom	TOTAL
2008	50 423	2 021	1 348	39	2	53 833
2009	52 869	2 011	1 386	29	0	56 295

On peut constater qu'en 2009 le nombre de dossier traités a évolué de 4,57 % (2.462 dossiers) ; Cette augmentation est due à l'augmentation des titres de la descendance.

Statistiques des Confirmations - Premier trimestre 2009 / 2010 (du 1er janvier au 31 mars)

Période	Au titre de la descendance	Imports	Titre Initial	Livre d'Attente	Dom-Tom	TOTAL
1er trimestre 2009	10 258	506	187	5	0	10 956
1 ^{er} trimestre 2010	9 866	582	227	5	0	10.680

On note entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010 :

- ⇒ Une baisse des confirmations (- 3,82%). Tendence à surveiller. A confirmer sur le prochain trimestre.
- ⇒ Une augmentation des imports (+ 15%)
- ⇒ Une augmentation des confirmations à Titre Initial (+21,39%)

Soit au total une baisse de 276 dossiers sur trois mois d'exploitation.

3) Le Centre de Documentation – Activités 2009

Emménagement au 5ème étage du bâtiment

Après avoir établi une liste des préconisations techniques et fonctionnelles pour l'aménagement de la Médiathèque, le déménagement des bureaux et des 400 cartons de livres et documents a eu lieu en mars 2009. Ceci a été l'occasion de récupérer des revues et ouvrages dispersés auparavant dans différents services. Le montage des étagères et les peintures ont été achevés en juillet. Les travaux ont ensuite été suspendus jusqu'en février 2010.

Informatique documentaire

Les documentalistes ont continué à enregistrer les ouvrages dans la base de données et commencent à intégrer le fonds de 1800 ouvrages du Docteur Contart.

Activités de l'apprentie-documentaliste : gestion du fonds papier et travail quotidien en info-doc

Stéphanie Hervé a, entre autres, fini de cataloguer les livres récents et commencé à créer des notices pour les livres anciens. Elle a bulletiné les périodiques (dont toute la collection de *La Vie Canine*), les 120 revues de club et catalogué une centaine de thèses. Elle a assuré l'organisation et le suivi du Prix Littéraire (contact éditeurs, recherche de livres...).

Activités de la documentaliste en CDD : restauration, numérisation et indexation du fonds iconographique

La mission du premier CDD de Marie Ratiarson a été de nettoyer, reconditionner et indexer les 3.200 plaques de verre et négatifs souples du Fonds Dim. Ensuite, ces supports fragiles ont été numérisés par les Laboratoires Jouve. Ils sont conservés maintenant dans un local à température et hygrométrie constantes.

Marie Ratiarson a scanné et indexé près de 1.000 illustrations anciennes des revues *Chasse et Pêche*, *L'Eleveur*, *Garde-Chasse et Faisandier*...

Elle a répondu aux demandes en iconographie et en recherches historiques de chercheurs.

Les documentalistes ont commencé à travailler sur l'idée d'une photothèque : rencontre de prestataires, montage du budget, présentation du cahier des charges.

Conclusion

Le Service Documentation a avancé, cette année, dans l'enregistrement de son fonds papier et iconographique. Il a assuré la conservation et la mise en valeur de ce fonds et est maintenant prêt à accueillir des visiteurs au sein de son nouvel espace : la « Médiathèque de la SCC ».

Grâce aux donations et parallèlement à la politique d'acquisition en place, un fonds patrimonial s'est peu à peu constitué, enrichissant significativement l'existant. Les documentalistes référenceront et présenteront ces dernières collections, tout en développant de nouveaux services pour les cynophiles.

4) La Direction des Systèmes d'Information

L'année 2009 a été une année majeure pour l'informatique de la SCC.

En ce qui concerne l'organisation : Les départs du responsable informatique et de l'administrateur système ont nécessité l'intervention d'un Manager de Transition pour reprendre les dossiers importants. Un responsable d'exploitation a pris ses fonctions le 1^{er} septembre. Coté Travaux, la salle informatique a bénéficié de rénovations (Electricité, Onduleur, Système anti-incendie). Un travail de repérage d'équipements et de câblage a été nécessaire pour rationaliser notre installation.

En ce qui concerne l'exploitation informatique : Nos serveurs sont maintenant surveillés par un outil de supervision. Une gestion de parc nous permet d'adresser les PC, serveurs et imprimantes. Un palier technique de configuration de nos PC a été défini, avec des procédures de mises à jour automatisées. Un effort constant est fait sur l'enrichissement de notre référentiel documentaire. 2010 sera une année d'industrialisation de nos processus de gestion informatique, et la mise en œuvre de projets touchant à la sécurité de notre réseau et l'amélioration de nos sauvegardes. Début avril, le nouveau système de téléphonie IP a été mis en place, correspondant à l'ouverture du nouveau plateau téléphonique.

Concernant les domaines applicatifs : Un gros effort a été mené sur le FNC. L'enjeu était double : se réapproprier cette application et réussir la mise en ligne du nouveau FNC (FICADO). Le désengagement d'avec notre prestataire s'est déroulé au fur et à mesure et le démarrage (migration depuis notre ancien système VAX) a bien eu lieu le 23 août, conformément à nos engagements vis-à-vis de notre ministère de tutelle. Une phase de stabilisation de 4 mois a été nécessaire pour obtenir une qualité de service satisfaisante. Le domaine LOF a subi les conséquences du désengagement de notre prestataire historique. Certains dossiers se sont déroulés de façon satisfaisante (gestion des manifestations, patous), d'autres ont dû être stoppés pour cause de non qualité répétitive. Ces dossiers seront repris dès la stabilisation du FNC, en incluant la réécriture de certaines parties. Un nouveau prestataire de Tierce Maintenance Applicative (TMA) a été sélectionné après un appel d'offres intégrant des critères d'organisation et de méthodologie. Le travail sur la fiabilisation de notre Base de données LOF a commencé et devra se poursuivre.

Chiens online, notre site vitrine des chiens de race a été ouvert début décembre avec succès et présente l'offre de chiots disponibles référencée dans l'application LOF.

B) FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

1°) Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles (CNEAC) – JP Petitdidier

L'activité de la CNEAC en 2009 a confirmé sa progression ; Pas moins de 16 Groupes de Travail animent à ce jour les différentes disciplines ou activités canines qui ont été confiées à la Commission. 2009 a vu la création du Groupe de travail Handi, qui, sous la responsabilité d'Amélie DUTRAY va faire des propositions à la commission pour permettre aux handicapés d'accéder à l'ensemble de nos disciplines tout en tenant compte de leur handicap. Avec 21 109 licences établies dont 1 328 licences jeunes conducteurs, la CNEAC connaît une augmentation sensible de ses licences et les statistiques relevées au 30 mars 2010 confirment cette tendance (+ 6%) par rapport à 2009.

L'Agility reste la discipline phare avec 179 races différentes qui pratiquent. Mais les autres disciplines comme L'Obé Rythmée, les Chiens Visiteurs, le Flyball, les Chiens d'attelage sont également en progression.

L'éducation canine familiale pratiquée dans nos Clubs et plus particulièrement « l'école du chiot » répond à une véritable attente des propriétaires de chien qui souhaitent donner à leur compagnon une éducation de base pour mieux les intégrer dans la vie de tous les jours et mieux vivre avec eux.

La formation reste un point fort de la CNEAC. Avec 92 stages organisés en 2009, qui ont accueilli près de 7000 stagiaires, la commission confirme sa volonté dans ce domaine, et sa présence, avec de nombreux Moniteurs habilités à délivrer l'Attestation d'Aptitude dans le cadre du « Permis de détention » pour les chiens catégorisés, en témoigne. Sur le plan sportif, 738 concours, toutes disciplines confondues, ont été organisés en 2009, dont 6 Championnats de France et Grand Prix de France de la SCC.

Sur le plan international, l'équipe de France d'Agility, encadrée par Olivier ADYNS son Capitaine et Linda BOURASSE son adjointe, a participé au Championnat du Monde d'Agility à DORNBIRN en Autriche. Cette année les résultats n'étaient pas au rendez-vous, et la France, contrairement aux autres années, n'a pas réussi à décrocher un Podium. Toutefois, elle n'a pas démerité et la qualité technique de conduite ainsi que l'esprit sportif qui l'animait ont fait l'admiration de tous. A souligner que la France s'est vue confier pour 2011, en plus du Championnat du Monde des Chiens de Race, le Championnat du Monde d'Agility et le championnat du Monde d'Obéissance Rythmée. Le détail de toutes ces activités est visible sur le site Internet de la Commission www.cnea.net, et chaque année le bulletin officiel de la CNEAC « Rétrospective » retrace fidèlement l'ensemble des actions et réunions de la commission.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui, de près ou de loin, participent au fonctionnement de la Commission : Nos partenaires commerciaux, Royal Canin et Eukanuba qui nous accompagnent tout au long de l'année en nous apportant leur aide et leur soutien, l'ensemble de nos bénévoles, qui chacun à leur niveau contribuent avec dévouement au développement et à la réussite de nos actions, et enfin je souhaiterais également remercier, pour leur assiduité et leur fidélité, mes collègues membres de la CNEAC.

2°) Commission d'Utilisation Nationale Chiens de Berger & de Garde (CUNCBG) – Daniel Schwartz

Une nouvelle composition de la CUNCBG (47 membres en comptant les Groupes de Travail) a été statutairement mise en place en juillet 2009 suite au scrutin de renouvellement du Comité de notre Fédération. Le nombre de membres par Groupe a été revu à la baisse et établi en fonction du volume d'activité dans chaque discipline. Nous avons évoqué, l'an passé, la création d'un nouveau Groupe de travail destiné à gérer les disciplines de chiens de sauvetage (décombres, avalanche et surface), et bien des épreuves officielles ont eu lieu en 2009 selon le règlement FCI, ce qui peut être considéré comme une réelle satisfaction puisque désormais, nous pratiquons toutes les disciplines internationales du ressort de notre Commission. Une innovation au sein de cette nouvelle Commission avec la mise en place d'un Groupe de Travail « Recherche Utilitaire » : Cette discipline était auparavant sous la responsabilité du Groupe de Travail Pistage. Le calendrier 2009 établi par les Commissions d'Utilisation Régionales a été riche en épreuves et voici quelques chiffres : 456 concours en Ring, 46 en Mondioring, 23 en Campagne, 125 en RCI et Pistage FCI, 91 en Pistage Français, 31 en Recherche Utilitaire, 370 en Obéissance, 2 en Sauvetage. Nous avons enregistré, au cours de cette année 2009, 19 472 licences de conducteurs, dont 935 pour des chiens sans origine connue, 55 au titre du SNPCC et 102 licences « FCI ». Il faut noter par ailleurs que de nombreux conducteurs licenciés pratiquent plusieurs disciplines avec cette licence unique. Au cours de la même période, délivrance de 536 licences d'Homme Assistant « sélectionné ».

Nous avons des équipes qui représentent la France et la Société Centrale Canine dans les Championnats du Monde : Ces équipes ont grandement honoré la cynophilie d'utilisation française en obtenant d'excellents résultats : Un titre de Champion du Monde (en individuel) en Obéissance à BRATISLAVA avec une 4^{ème} place par équipe. Une seconde place par équipe pour la France au Championnat du Monde de Mondioring en Belgique. Une 3^{ème} place pour l'équipe de Pistage FCI au Championnat du Monde organisé à SUIPPES.

Les contrôles anti-dopage sur lesquels la Commission a travaillé avec le Laboratoire de Courses Hippiques ont été mis en place et deux contrôles ont eu lieu lors d'un Championnat de France.

Nous avons participé aux diverses réunions concernant le projet de formation des maîtres des chiens « catégorisés ». Vous savez que nous avons obtenu la prise en compte des diplômes de « Moniteurs SCC » dans le protocole retenu. En partenariat avec le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral et les Vétérinaires comportementalistes de ZOOPSY, et en collaboration avec la C.N.E.A.C., ont été mis en place des stages destinés à ces moniteurs SCC afin de leur donner un maximum d'efficacité dans la formation des maîtres. Ces M.O.F.A.A. (Module de Formation à l'Attestation d'Aptitude) ont démarré en décembre 2009 et se poursuivent régulièrement au sein d'un calendrier coordonné par la SCC et le S.N.V.E.L.

Notre Groupe de Travail Formation a géré, avec la collaboration des Sociétés Canines organisatrices, 6 stages de « Moniteur de Club » et 7 stages d'« Entraîneur de Club », qui sont nos deux degrés de formation. Les autres Groupes de travail ont organisé divers stages : Commissaires et Moniteurs en Obéissance, perfectionnement pour les conducteurs en Obéissance et en Pistage Français. De la même manière les Groupes de Travail gérant les disciplines incluant du mordant ont organisé les sélections nationales d'hommes assistants et poursuivent leur collaboration pour la mise en place d'un « tronc commun » dans la formation et la préparation physique de ces auxiliaires indispensables de nos concours.

Nos efforts de collaboration avec les « administrations françaises » ont porté leurs fruits puisque des contacts très forts ont été établis avec l'Armée de Terre (présence de la CUNCBG et remise de médailles SCC au Championnat de France de chiens militaires organisé chaque année par le 132^e B.C.A.T. DE SUIPPES et présence du Commandant d'Unité et d'un stand de ce régiment sur le site de nos Championnats de France) et la Gendarmerie Nationale : Deux officiers de ces deux structures, cyno-techniciens à la compétence reconnue, ont intégré notre Groupe de Travail « Administrations ». Rappelons également que la CUNCBG a participé à la mise en place des diverses démonstrations sur le ring d'honneur de l'Exposition de Championnat de France avec ce moment fort de remise des médailles SCC aux « Chiens héros » dans divers secteurs utilisant le chien au service de l'homme (armée, gendarmerie, sapeurs-pompiers, protection civile...).

3°) Commission Elevage – Michel Mottet

En 2009, la Commission Elevage a travaillé essentiellement sur 3 sujets :

- Les grilles de sélection,
- Le projet d'enrichissement des pedigrees,
- Le projet de refonte des élevages sélectionnés.

S'agissant des grilles de sélection, leur élaboration étant terminée, c'est sur leur mise à jour, en collaboration avec les clubs, que se sont portés nos efforts avec notamment la prise en compte de nouveaux éléments relatifs à la santé et à l'identification génétique.

En ce qui concerne l'enrichissement des pedigrees, la partie cynotechnique du projet est terminée depuis 2 ans et a fait l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée Générale 2008. En revanche, la partie informatique du projet a pris un retard considérable. En effet, les premiers pedigrees « nouvelle formule » édités, à titre d'essai, en septembre 2009, ont révélé plusieurs anomalies graves dans le nouveau logiciel créé pour ce projet. Compte tenu de la priorité qui a été donnée au fonctionnement du FNC et du LOF, la correction de ces anomalies n'a commencé que vers le 15 mars de cette année. Néanmoins, à ce jour, la plupart des difficultés sont résolues.

Le 1/05, la nouvelle présentation a été mise en application pour tous les pedigrees et certificats de naissance édités par la SCC, et depuis cette date :

- **toutes les informations relatives à l'ADN**, transmises directement par les 3 laboratoires signataires de la convention avec la SCC et intégrées dans notre base de données figurent, sur les pedigrees, sous la forme annoncée en 2008,
- **toutes les informations concernant la santé**, qui nous ont été transmises par les quelques clubs qui ont participé aux tests de mise au point, figurent maintenant sur les pedigrees comme annoncé en 2008. L'extension de cette modification est en cours. Tous les clubs seront progressivement contactés pour qu'ils valident les affections à prendre en compte et transmettent leurs résultats sous la forme appropriée.
- **les performances**, elles, continueront à être mentionnées sur les pedigrees, sous la forme actuelle. Nos informaticiens pensent que dans le courant de l'été, les pedigrees enrichis seront totalement opérationnels.

Quant à la refonte des élevages sélectionnés, les nouvelles conditions d'obtention du titre, déterminée par la commission « Elevage » en concertation avec les clubs ont été validées par le comité, publiées sur la ROCF et communiquées à tous les clubs. Une importance toute particulière a été accordée :

- **Au bien-être animal,**
- **A la santé,**
- **Au caractère,**
- **A la formation des éleveurs.**

Dans ce nouveau mode d'attribution du titre, opérationnel depuis le 1/01/10, nous avons considéré qu'il n'était pas possible de traiter de la même façon toutes les races, et qu'il appartenait aux clubs de définir les exigences requises au niveau de la santé et des performances. De ce fait, on ne parle plus d'« Elevage sélectionné SCC » mais d'« Elevage sélectionné SCC et club de race ».

Comme vous avez pu le constater sur le site chiens-online.com, ces élevages ont un traitement particulier : ils figurent en tête des élevages ayant des portées disponibles, sous la rubrique « Elevages sélectionnés » les distinguant ainsi des « Autres Elevages ».

Soucieux d'éviter une dispersion des efforts préjudiciable à l'efficacité, la mise en place de l'enrichissement des pedigrees et le développement des Elevages sélectionnés nouvelle formule sont les 2 sujets prioritaires de la commission Elevage en 2010.

4°) Commission des Expositions – Christian Karcher

Avec 92 expositions dont 34 CACIB, la France se situe au 3^{ème} rang des organisateurs européens après la Russie et l'Italie. Dans cette situation, la France se doit d'offrir à ses exposants des services de qualité et les sociétés canines régionales font beaucoup d'effort pour améliorer leur prestation. Nous avons réactivé le système d'audit pour chaque exposition internationale, des axes de progrès seront suggérés à chaque organisateur. La Société Centrale Canine organisatrice du Championnat de France, n'échappe pas à la règle et il y a une réelle volonté de faire de cette exposition, une manifestation à la hauteur des plus belles expositions européennes. Sous l'impulsion de conseil en communication, nous avons organisé en 2009 l'exposition de championnat à la Porte de Versailles dans l'espoir d'attirer un public parisien. Malgré un énorme effort de publicité, nos attentes n'ont pas été couronnées de succès et les difficultés de circulation sur le périphérique, plus les difficultés d'accès dans le hall ne nous incitent pas à revenir sur ce site.

Le total engagement des membres du comité dans l'organisation et le déroulement de ces deux journées nous encouragent néanmoins à poursuivre notre effort sur un autre site plus accessible en préparation de la mondiale 2011.

La nouvelle équipe de la commission des expositions qui s'est réunie en fin d'année pour mettre en place le calendrier 2010 a préparé la saison en se fixant trois objectifs :

Secrétaires et commissaires de ring

Nous avons écrit et défini la procédure de nomination des secrétaires et commissaires, soit par la validation des acquis soit par une formation spécifique. Des initiatives individuelles avaient mis en place des stages de formation ; Cette action est maintenant coordonnée par Anne-Marie CLASS. Un listing des secrétaires est désormais en ligne sur le site de la SCC à la disposition des organisateurs.

Double Handling

L'interdiction d'appeler les chiens pendant la présentation au juge était mentionnée sur le règlement de la FCI mais n'avait pas été portée sur les documents de la SCC. Maintenant un additif est inscrit dans le règlement des expositions de la SCC, et je compte sur chacun pour parvenir à une situation acceptable par tous.

Propreté dans les expositions

Nous avons pensé que seule une action nationale pourrait apporter des résultats. Chaque organisateur doit distribuer des « sacs propreté » avec le catalogue et en mettre à disposition sur les tables de juge et à de multiples endroits. Vous allez recevoir avec vos carnets de juge une trentaine d'affichettes pour sensibiliser les exposants. Nous avons négocié des tarifs préférentiels avec un fournisseur. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean Louis Escoffier.

Répertoire des juges

Le répertoire des juges sera mis en ligne sur le site de la SCC. Ceci permettra de disposer d'un listing à jour. En 2011, pour nous permettre d'établir un calendrier opérationnel en début d'année, nous allons organiser une réunion le samedi 13 novembre. Comme l'an passé, Christian Malcoeffe va nous préparer un Power Point avec la carte de France et les expositions semaine par semaine. Ce moyen permet d'apprécier la répartition géographique des manifestations nationales et internationales. J'espère que vous allez adhérer à nos projets, et nous restons à votre écoute pour toutes suggestions de bon sens.

5°) Commission Troupeaux – Jean-Paul Kérihuel

La discipline a toujours autant de succès, mais elle évolue : Aujourd'hui, seulement la moitié des concurrents sont agriculteurs. Mais cela a aussi un coté positif car les citoyens ont davantage le temps de s'entraîner et de ce fait le niveau de difficulté des épreuves s'est élevé.

En 2009, 203 concurrents ont participé à 505 concours avec des chiens de 16 races différentes. Dans l'ordre de la représentativité la plus importante, nous trouvons le Border Collie (70%) le Berger de Pyrénées (10%) suivis des races Beauceron, Kelpie, Berger Australien Picard et Hollandais. On peut signaler un Shetland en niveau II et en niveau I un Berger Allemand, un Berger Belge Malinois et un Catalan.

Trente quatre brevets ont été attribués à 27 Borders, 2 Beaucerons 2 Bergers des Pyrénées, 2 Kelpies et 1 Shetland.

Nous avons au calendrier 2009, 20 concours inter-race ovins, 1 concours bovin, 3 concours FCI et 26 CANT.

Le Championnat de France a eu lieu les 2 et 3 mai dans les Vosges au lycée agricole de Mirecourt. 3 Borders sur le podium, le champion est Daniel Saint Géniez avec Agua, suivi de Pierre Lahaye avec Okay et pour la 3^{ème} fois en 32 ans une femme Isabelle Fourney avec Tess qui monte sur la 3^{ème} marche.

Monsieur Henri Cornier a été nommé juge stagiaire de nos concours inter-race, et Monsieur Didier Fischer moniteur troupeau de la SCC.

La SCC avec la collaboration des Professeurs Denis et Courreau, a lancé un processus de reconnaissance d'une race française ancienne, mais encore utilisée : Le Berger de Crau. Après un recensement de la population existante, de la création d'une association d'utilisateurs, il reste à établir le standard de cette race et de la faire reconnaître par la FCI.

Le groupe de travail « chiens de protection » avec le Professeur Courreau a beaucoup travaillé à la mise au point des tests de sélection, afin d'éliminer les chiens dangereux des alpages. Tout s'est fait en collaboration avec la DRAF Rhône Alpes, les techniciens pastoraux, les éleveurs d'ovins, le syndicat ovin de la Savoie et les vétérinaires du SNVEL. La commission a validé la nomination de 5 testeurs qui se déplaceront sur ordre de mission de la DRAF chez les éleveurs. Le problème est d'avoir des chiens qui protègent le troupeau contre les agressions de loups, de chiens errants et de voleurs, mais ils ne doivent pas agresser les randonneurs qui, par erreur, se rapprochent de trop près ou traversent le troupeau. C'est toute la difficulté d'établir un test fiable qui convienne à tous.

6°) Commission Nationale d'Utilisation des Lévrieriers (CNUL) – Jean-Louis Brassat-Lapeyrière

La Commission Nationale d'Utilisation des Lévrieriers encadre 18 clubs de racing (Epreuve sur cynodrome), 21 clubs de Poursuite à vue sur Leurre, 6 clubs d'entraînements en cynodrome, 4 clubs d'entraînements en PVL et 2 clubs en stage. L'Association Coursing des Lévrieriers des Hauts de France a été agréée et a organisé sa première épreuve officielle de PVL, le Club des Lévrieriers du Pays Beaunois (Beaune) et le Club de Racing et Coursing du Maine et Loire (CRCML) ont organisé chacun une réunion amicale.

Au calendrier 2009, 45 épreuves nationales sur cynodrome, 2 épreuves internationales de racing, 48 épreuves de Poursuite à Vue sur Leurre et 5 épreuves internationales de coursing.

Les championnats de la saison 2009 :

- **Championnat de France de Travail** à Mont de Marsan organisé par le Club d'Utilisation des Lévrieriers de Course des Landes (CULCL) - Juges: Michel LAFONT et Monique TUMA– 138 lévrieriers inscrits – répartis sur 2 jours (41 + 97) - Contrôle anti-dopage par un prélèvement d'urine et une prise de sang.

- **Championnat de France de Poursuite à Vue sur Leurre** à Soissons organisé par le Club des Lévrieriers de Course d'Ile de France (CLCIF) - Juges: Ronan Morineau et Claude Klein - 188 inscrits 175 participants – 16 races –parcours samedi et parcours le dimanche.

- **GPX - Grand Prix SCC** à Manneville par l'Association Cauchoise des Courses de Lévrieriers (ACCL). Juge : Monique TUMA - 14 inscrits – 4 races - (conditions particulières pour inscription).

- **8^{ème} Championnat d'Europe FCI de Coursing** à Mariánské Lázně, en république Tchèque. Parmi les 19 nations représentées (de la Suède à l'Italie en passant par la Russie, la Serbie ou la Slovaquie) et les 624 lévrieriers inscrits, 37 lévrieriers français étaient venus défendre les couleurs de notre pays. Dès le premier soir, les lévrieriers français furent à l'honneur avec d'excellents classements pour la barzoi, la greyhound, l'irish wolfhound et un whippet. Mais malheureusement, pas de champion d'Europe français cette année ! Il faut dire que la concurrence dans certaines races était rude, notamment en whippets avec 71 mâles et 62 femelles !

Le dimanche, même journée mais avec des races différentes : afghans, azawakhs, chart polski, galgos espagnols, magyars agars, salukis, sloughis et petits lévrieriers italiens. Cette fois encore, pas de champion d'Europe pour la France, mais de belles places d'honneur sur le podium pour l'azawakh, la magyar agar et le galgo espagnol.

- **Championnat d'Europe FCI de Racing** à Gelsenkirchen (D)

528 lévrieriers ont participé à cette épreuve pendant 2 jours et 13 races étaient représentées.

12 nations (Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France (39 participants répartis sur 10 races), Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Suisse) avaient envoyé une sélection pour ce rendez-vous cynophile international. Le cynodrome retenu était doté d'une belle piste en sable et de deux distances homologuées : 355 m et 480 m. Le bilan national est très satisfaisant avec 2 titres en Galgo et Irish Wolfhound et de nombreux podiums en Sloughi, Afghan, Whippet.

L'ambiance dans l'équipe de France (dont la chef d'équipe, Christelle Benaglia fut irréprochable dans ses interventions) a été solidaire et riche d'expérience pour l'ensemble des propriétaires.

A cet effet, propriétaires et dirigeants sont à féliciter pour leurs engagements qui permettent à notre nation de maintenir une place prépondérante en Europe dans ce sport très soucieux et respectueux de la santé et du bien-être de l'animal. **Auxquels il faut ajouter les épreuves spéciales clubs de race (ENC et PVL).**

Deux week-ends de formation et d'information ont été organisés en 2009 par la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrieriers (CNUL) avec le soutien logistique du Club d'Entraînement du Lévrier Charentais (CELC).

Le **quatrième séminaire de formation** et examens pour candidats conducteurs techniques, experts qualificateurs et observateurs de virage organisé par la CNUL, a eu lieu les 7 et 8 février 2009 à Roullet (16) et a regroupé 22 candidats experts-qualificateurs et 19 candidats conducteurs techniques :

La CNUL a organisé une réunion de concertation des juges de travail au cours de ce week-end de formation ce qui a permis aux juges présents de participer aux exposés et de rencontrer les futurs officiels de la cynophilie « lévrieriers ». Plusieurs thèmes ont été abordés et plus particulièrement la sécurité des lévrieriers et le contrôle de l'application des règlements.

A l'occasion du **cinquième séminaire** des 21 et 22 novembre 2009 à Roullet (16), la CNUL recevait 12 Experts-qualificateurs et 19 conducteurs techniques.

Lors de la réunion de concertation des juges de travail qui a eu lieu au cours de ce week-end de formation, étaient présents 11 juges qui ont pris part aux discussions sur l'organisation des épreuves et plus particulièrement celles des secrétariats. Ces réunions ont permis aux juges présents de participer aux exposés et de rencontrer les présidents des clubs et leurs représentants qui avaient fait le déplacement afin d'établir le calendrier de la saison 2010 et de participer à la formation du secrétariat d'épreuves (nouveau dans ce séminaire). L'organisation de ce séminaire regroupant à la fois, élèves, représentants des clubs, juges et membres de la commission lévrieriers a été

appréciée de tous et a permis des échanges très constructifs dans une ambiance détendue. L'expérience sera reconduite les 13 et 14 novembre 2010. Le lieu sera défini ultérieurement suite à l'étude (par la CNUL) des dossiers présentés par certains clubs.

Ces rencontres permettent de rappeler le rôle pédagogique que doit montrer le juge de travail pendant une épreuve et notamment lors de la remise des résultats afin d'expliquer aux propriétaires les critères de jugement et l'appréciation qu'il a pu porter sur le travail des lévriers au cours de l'épreuve.

L'organisation de telles réunions au demeurant très consensuelles répond en partie à un des objectifs principaux de la CNUL : renforcer une approche et une application commune et pragmatique des règlements des épreuves d'utilisation des lévriers en suscitant l'harmonisation des pratiques individuelles.

La CNUL organisera en France le Championnat d'Europe de coursing de la FCI à Chardonnay les 23, 24 et 25 juillet 2010 avec la participation du Club de Course des Lévriers de Bourgogne.

7°) Commission Nationale Chiens de Traîneau - Franco Mannato

La Commission s'est réunie le mercredi 20 janvier 2010 au siège de la S.C.C.

Elle a procédé en premier lieu à l'élection de son nouveau président, M. Gérard Arthus qui a été élu à l'unanimité.

Les travaux de la commission ont porté sur les principaux points suivants :

- Etablissement des calendriers des épreuves de brevet de travail pour la saison de l'hiver 2010 et nomination des juges chargés d'y officier.
- Etablissement des budgets prévisionnels pour les trois championnats de France de travail pour les Siberian Huskies, les Malamutes d'Alaska et enfin les Samoyèdes et Groenlandais. Les trois clubs ont décidé d'organiser leurs championnats sur le même week-end, début février.
- Examen du fonctionnement du site de la Commission sur le site web de la SCC.
- Modifications du règlement du brevet de travail pour les Alaskan Malamutes.
- Participation à la ROCF par la publication d'articles sur les courses de brevet de travail ou de championnat et l'annonce du calendrier des épreuves, ainsi que par la fourniture de photographies pour l'illustration.
- Participation éventuelle à l'animation du Salon de l'Agriculture, le samedi 6 mars 2010, jour du 5^{ème} Groupe, par la diffusion de vidéos sur les compétitions de traîneau (une compilation de différentes vidéos a été spécialement réalisée pour cette occasion).
- Examen de l'avancement des travaux de la Commission pour chiens de traîneau de la FCI dont la prochaine réunion s'est tenue en Finlande les 17 et 18 avril 2010.
- Sport et chiens de race, la commission a exprimé le souhait que la SCC réaffirme l'importance du chien de race vis-à-vis du Secrétariat d'Etat aux Sports.

Les travaux de la commission ont été présentés au Conseil d'Administration de la S.C.C. qui les a approuvés après examen et discussion.

Réalisations :

L'hiver particulièrement bien enneigé a permis la réalisation de huit courses en brevets de travail pour les quatre races de chiens de traîneau. Les Championnats de France du SHF, CFCNSJ et AMCF se sont déroulés sur le site de Cuvery (01), en présence des trois présidents des clubs de race gérant les quatre races nordiques de Traîneau. Une belle course et 110 attelages qui se sont disputés les titres avec beaucoup de succès. Plus de cent chiens inscrits en brevet de travail et au final, cette année, au moins dix chiens auront décroché le titre de Champion de France de Travail, neuf Siberian Huskies et un Groenlandais. Sur l'ensemble de la saison, malgré la crise, le nombre de chiens courant en brevet de travail aura augmenté, ce qui est un signe très positif pour l'avenir.

Commission pour Chiens de Traîneau de la F.C.I. :

Cette commission de la FCI s'est tenue à Budapest en mai 2009, puis les 17 et 18 avril 2010 à Jyväskylä en Finlande les 17 et 18 avril 2010. Franco Mannato, secrétaire de la CNCT en a assuré la présidence au cours des deux premières années. Les travaux de cette commission ont principalement porté sur le développement des brevets de travail pour les chiens de traîneau, les conditions d'admission en classe travail pour les expositions à CACIB et la formation de juges de travail. D'autres sujets comme l'organisation d'épreuves permettant de délivrer des CACIT ou d'un Championnat d'Europe ou du Monde de traîneau de la FCI sont encore à l'étude.

8°) Commission Cavage – Jean-Louis Brassat-Lapeyrière

La période des concours de cavage qui s'étend maintenant de Juin à Février a vu la réalisation de 13 concours sélectifs pour le Championnat de France. Un seul concours a été annulé en raison de très mauvaises conditions climatiques. Ces concours ont eu lieu en Aquitaine, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes. Les concours dits d'été sont souvent organisés en fin de journée et se terminent à la lumière des projecteurs. Cette disposition permet de ne pas faire travailler les chiens sous la grande chaleur, et pour le public, c'est une occasion de découvrir cette discipline sous un angle nouveau.

Cette année, la production trufficole s'est montrée déficitaire, avec beaucoup de difficultés pour disposer des 400 truffes nécessaires à la réalisation de chaque concours. En effet le gel ayant sévi sur tout le pays et pendant une longue période, a détruit en partie une production qui semblait au début de la saison être suffisante. Nous avons été contraints d'utiliser des leurres avec un parfum synthétique suite à l'épisode neigeux qui avait recouvert plus particulièrement le Périgord.

La commission cavage avait anticipé le risque de pénurie de truffes en testant depuis plusieurs années des leurres. Aujourd'hui les résultats sont probants car tout à fait similaires aux pointages obtenus avec des truffes naturelles. La commission travaille également sur une autre forme de concours, dont le règlement est en phase de finalisation. Ce sera une épreuve comparable aux concours organisés en Italie sur des parcelles plus ouvertes se rapprochant davantage d'un travail naturel.

Une bonne vingtaine de races sont présentes parmi les chiens présentés. On retrouve toujours une grande proportion de Chiens de Bergers (Allemands, Belges, Hollandais, Australien, de Brie, des Pyrénées, Colley, Shetland et autres Border Collie). Les chiens de chasse sont représentés par le Terrier du Révérend Russel, Staffordshire Terrier Américain, Teckel, le Beagle, l'Épagneul Français, le Braque de Weimar, le Braque Hongrois, le Labrador, le Springer, et le Cocker et les incontournables Lagottos Romagnolos. Toutes les races sont aptes à pratiquer cette discipline, aucune n'est privilégiée ou désavantagée ; Même les races à face plate ont réussi dans certains concours. C'est vrai que les chiens de compagnie et lévriers sont assez absents de nos manifestations. Pour la saison qui s'annonce (2010/2011), 18 concours sont programmés ; Nous espérons que les truffes seront au rendez-vous.

La Coupe de France est l'épreuve du jour alors que le championnat cumule les trois meilleurs pointages de la saison plus le pointage du jour.

Les Finales eurent lieu cette année dans le LOT où nous retrouvons les mêmes chiens, mais dans un ordre différent sur le podium de la Coupe de France et du Championnat de France. Nous remercions les Etablissements Pebeyre qui ont fourni les truffes dans de nombreuses épreuves.

Toutes nos félicitations aux concurrents qui n'ont pas hésité à traverser la France pour se sélectionner dans de nombreux concours, durant lesquels les conditions météorologiques n'étaient pas favorables à la réalisation de pointages très élevés. Mais nos compagnons sont tellement passionnés et avides de faire plaisir à leurs maîtres malgré tout, que les résultats sont excellents. La détermination de certains est belle à voir lorsque leur but est de rentrer en fin de saison dans la sélection des 25 meilleurs pointages.

9°) Commission des Chiens d'Arrêt – Yves Guilbert

La commission des chiens d'arrêt s'est réunie trois fois au cours de l'année 2010. L'ancienne commission présidée par Jacques Goubie s'est réunie en janvier et en mai pour gérer les affaires courantes : établissement des calendriers printemps et automne, détermination des dates des contrôles de connaissances pour accéder aux fonctions de juges stagiaires et qualifiés pour les fields trials, organisations des épreuves majeures Open de France et manifestations internationales. Suite aux élections au comité de la SCC des 24 avril et 12 mai, trois responsables des chiens d'arrêt, Messieurs Jean Lassandre, Serge Guilbert et Yves Guilbert, ont été élus et intègrent de ce fait la Commission d'Utilisation des Chiens d'Arrêt largement remaniée. L'objectif clairement défini de cette commission est le CHIEN. Au cours de la première réunion, un courrier rappelant divers points du règlement des fields a été établi et envoyé aux juges pour assurer une bonne harmonisation des jugements. L'Open de France de printemps a été géré de main de maître par Dominique Lebrun et toute son équipe de la Société Canine de l'Oise ; Vicking des Rives de la Durance, Setter Anglais est déclaré gagnant en britanniques alors qu'en continentaux le titre revient Alpha de la Vallée Occitane, Epagneul Breton femelle ; la Société Canine de Gironde a fait aussi bien sous la houlette de Jean Carpentey et Jean-Paul Lestage pour celui d'automne. En continentaux, Boga du Chemin des Bordes, Braque Allemand mâle, est déclaré gagnant de cet Open devant B'Vasco, un autre Braque Allemand ; Chez les britanniques le titre revient à Ussard du Thélème, Pointer mâle, devant Théo des Hauts du Barry, Setter Gordon mâle. Le nombre de chiens engagés en fields est toujours en augmentation et les amateurs en diminution certaine. Tout au long de l'année, plusieurs pistes ont été évoquées pour l'organisation future des concours notamment au printemps : test pour pouvoir engager en field-trial, organisation en parallèle de deux concours ouverts, dissociation des concours de Grande Quête. Pour terminer, un petit cocorico, Vico des Doucs du Pilot, l'Épagneul Breton de Monsieur Gahuzes, est déclaré champion du Monde en Croatie cet automne.

10) Commission des Chiens Courants – Jacques Menut

La commission « Chiens Courants » a organisé plus de quatre vingts épreuves de travail réparties sur tout le territoire national. Ces épreuves qui ont eu lieu sur différents gibiers ont été organisées par les clubs de chiens courants avec l'aide des sociétés canines régionales et des sociétés de chasse qui ont bien voulu mettre leur territoire à notre disposition.

Nous avons participé aux travaux de la commission FCI des chiens courants en Italie où se tenait la coupe d'Europe. La France a participé au jury de cette compétition où cette fois la participation en meute (lots de six chiens) était permise, l'Italie utilisant les chiens courants d'une façon identique à la France.

La commission a créé des épreuves de travail de chiens rapprocheurs. Ces épreuves servent à sélectionner les meilleurs chiens rapprocheurs sur sanglier qui serviront de reproducteurs, ce qui permettra à certaines races de retrouver les qualités fondamentales qu'ils ont perdues où qu'ils ne possèdent plus suffisamment.

La commission s'est réunie deux fois à la SCC pour ses travaux. Elle a proposé entre autre, la nomination de juges de travail et l'extension de qualifications pour certains. Les juges de travail sont de moins en moins nombreux, c'est pourquoi la commission s'emploie à trouver des solutions pour faciliter la nomination de nouveaux juges, faute de quoi elle devra diminuer le nombre d'épreuves organisées, ce qui serait regrettable.

11) Commission Communication – Imre Horvath

Il est un lieu commun de dire que la SCC, si elle a redéployé son activité ces dernières années, n'a pas vraiment su le faire savoir. La commission communication a proposé de choisir les objectifs les plus importants à court terme. La proposition a été d'une part d'être concrètement utile aux éleveurs, d'autre part de resserrer nos relations avec notre fédération, enfin de mener à bien la refonte de notre approche avec nos partenaires administratifs et institutionnels.

Outre les contacts très suivis avec nos partenaires, les outils pour atteindre ces cibles sont avant tout : notre présence et notre implication dans des manifestations (Championnat de France, Concours Général Agricole au sein du Salon International de l'Agriculture, expositions et fêtes de la chasse, salons professionnels), la qualité de nos publications, l'efficacité et le ciblage des sites web et la préparation de la nouvelle médiathèque.

La SCC a implanté un stand dans 20 manifestations au cours de 2009

Les plus impliquantes ont été évidemment le Championnat de France et le Concours Général Agricole. Le Salon des Maires, le congrès de l'AFVAC, les fêtes de la chasse de Rambouillet, Chambord, Carrouges ou Châteauvillain, les expositions internationales de la Cruft's, de Dublin, de Strasbourg, Vincennes, Montluçon, Rouen, la présence aux journées de la Transhumance ou au Sommet de l'Élevage de Cournon doivent être considérées comme tout aussi importantes. Être au milieu et au contact de nos clients, qu'ils soient institutionnels, éleveurs, responsables associatifs ou simples cynophiles, est la meilleure manière de les connaître et des les servir.

Les 450.000 visiteurs qui entrent dans le hall 4 du salon de l'Agriculture passent nécessairement près de nos chiens, et c'est ainsi une vitrine qui équivaut largement au total des visiteurs de toutes nos expositions d'une année. La présence de membres du comité et de collaborateurs de la SCC est ainsi, dans ces manifestations, un lien indispensable et direct avec notre public.

Vous avez tous remarqué que les publications de la SCC évoluent. La revue « **Cynophilie Française** », maintenant imprimée à plus de 32.000 exemplaires, continue à paraître cinq fois par an. Le numéro spécial des lauréats de l'élevage canin est consacré au CGA et paraît en avril pour ne pas être trop distant du Salon de l'Agriculture. Les pages sur le Championnat de France paraissent dans le numéro du 3^{ème} trimestre de l'année. Récemment, vous avez pu voir apparaître de la publicité ; Cet apport budgétaire nous permettra d'améliorer la qualité de la publication.

Centre de documentation de la SCC

Ce centre, qui deviendra progressivement une vraie médiathèque moderne, a été complètement reconstruit au cours de l'année, avec un déménagement au 5^{ème} étage de l'immeuble. Il ne manque plus que quelques finitions pour que l'accueil du public puisse être assuré dans des conditions tout à fait professionnelles.

Arrivée de dons et acquisitions très intéressantes : photographies de Claire Lauriot, Jean-Paul Boudeville et Jacques Verchère, ainsi que le legs remarquable du Dr Michel Contart (présenté dans le dernier numéro de la revue).

Nettoyage et restauration des plaques de verre et négatifs souples de la collection DIM (3.200 pièces).

Informatisation du fonds documentaire, du thésaurus et prise en compte informatique des dons cités plus haut ont représenté le début d'un travail fondamental et de longue haleine.

Constitution de la médiathèque – photothèque avec une véritable base de données, dans un premier temps à partir du fonds ancien, fragile, notamment les 40.000 négatifs 6x6 de la collection DIM. Avec les autres apports iconographiques, nous pourrions mettre progressivement sur le web une bibliothèque de textes et d'images fixes et animées qui sera sans égal en Europe.

Prix littéraire 2009 de la SCC

Pour la troisième année consécutive, nous avons organisé le prix littéraire de la SCC. Les éditeurs et les auteurs commencent à valoriser le prix littéraire annuel de la SCC, notamment par des bandeaux sur les ouvrages primés. Le prix 2009 (un chèque de 1.000 € à l'ouvrage sélectionné) a été remis le vendredi soir au Salon de l'Agriculture à Catherine Guillebaud pour son roman « Dernière caresse » paru chez Gallimard.

Lancement d'une newsletter en ligne, « la Lettre de la SCC »

Après un premier test technique, le projet est de diffuser chaque mois une telle « newsletter » avec des informations concrètes, factuelles. La première diffusion a été adressée à environ 18.000 destinataires. L'objectif, complémentaire des autres outils, est de « reprendre la main » dans les contacts réguliers avec les membres de la fédération, éleveurs, juges, officiels des clubs de race, des sociétés régionales et des clubs d'éducation. A court terme, la « Lettre » servira aussi prioritairement pour informer sur le déroulement de la préparation de la Mondiale. Cette newsletter est une autre manière de prendre pied sur le web, dorénavant instrument incontournable et fondamental de toute politique de communication.

Lancement du site web www.chiens-online.com

Le site, décidé en juillet 2008, a été lancé en novembre 2009. Il s'agit d'un objectif très précis et ambitieux : Apporter l'appui de la SCC aux éleveurs dans la vente de leurs chiots, et uniquement des chiots LOF, dans l'esprit modernisé de la « BI » (banque d'information d'il y a quelques années). Les premiers résultats sont très encourageants, puisqu'à ce jour près de 1.900 mini-sites éleveurs ont été ouverts et en voie de déploiement. L'accueil par les éleveurs est très positif.

Une incidente : les fiches informatives étaient, jusqu'il y a peu, de simples fiches promotionnelles. Dorénavant, la réglementation obligeant les éleveurs à remettre à leurs clients, lors de chaque cession de chien, un document explicatif description – santé - nourriture, la SCC doit être en mesure de fournir aux éleveurs ce document. Une réflexion a été engagée pour permettre la publication de fiches en complément de celles existantes, y compris pour les races peu nombreuses et éventuellement couvrant plusieurs races, en combinaison avec les fiches de race développées pour www.chiens-online.com

Bien évidemment, la démarche www.chiens-online.com se construit dans la durée et l'on doit maintenant passer à la phase de promotion au grand public. Il est important de préciser que ce site ne remplace pas le site institutionnel de la SCC, qui a attiré 1.000.000 de visiteurs en 2009 pour plus de 15.000.000 de pages lues. Ce site www.scc.asso.fr sera reconstruit et son ergonomie modernisée.

Lancement du site www.ficado.fr

L'accès au Fichier National Canin est dorénavant combiné avec celui des chats et des furets, c'est-à-dire une nouvelle dénomination Fichier des Carnivores Domestiques FI-CA-DO. Le site a été ouvert en septembre 2009 et la montée en charge est progressive. Collaboration entre le Ministère de l'Agriculture, la SCC et le SNVEL, le site public devra servir non seulement à la consultation des fichiers, mais aussi à l'accès aux nombreux textes administratifs et formulaires réglementaires concernant les carnivores domestiques.

Sites web évènementiels de la SCC : championnat de France et Mondiale

L'expérience des championnats et l'observation des manifestations européennes et mondiales de ces dernières années montrent l'importance primordiale d'internet dans la réussite des actions menées. Aujourd'hui 80 % des inscriptions au championnat de France et des principales manifestations de province se font par le web et ce pourcentage sera dépassé pour la Mondiale. L'outil web est également très important dans la communication avant, pendant et après les manifestations. Avant : promotion vers les concurrents, les commerçants et les visiteurs potentiels, etc. Pendant : animation, projection sur grands écrans de ce qui se passe dans la manifestation, envoi d'images sur le web pour les internautes non présents, etc. Après : diffusion des résultats et bilans illustrés, etc.

Lors de la Mondiale 2011, l'organisation simultanée du championnat de France 2011 créera une réelle complexité dans la communication en ligne. Il est très important que les démarches web des championnats et de la Mondiale soient coordonnées. Nous avons ainsi créé deux sites complémentaires www.expochien.com et www.worlddogshow2011.fr. Le premier pour les championnats de France, le second spécifique pour la Mondiale, et ce sont des centaines d'internautes que nous touchons quotidiennement.

En fin de compte, avec la multiplication des outils de toute sorte, un effort de synergie sera rapidement nécessaire entre toutes les démarches de communication de la SCC. Il sera indispensable de passer à un moment ou à un autre par une réelle charte graphique rénovée que s'imposerait la totalité de la structure de notre association.

12) Commission Retrievers Broussailleurs, Chiens d'Eau et Wachtelhund– Christian Eymar-Dauphin

A cette même assemblée générale en 2009, l'annonce avait été faite de l'arrivée prochaine dans cette Commission d'utilisation de deux nouveaux acteurs : Chiens d'eau et Wachtelhund. Ils sont maintenant dans l'équipe et cette première année a été pour eux une année de mise en route et d'adaptation.

Le point sur les Retrievers :

2010 fut une excellente année pour les Retrievers :

- L'équipe de France a brillamment remporté une 2^{ème} place à la Coupe d'Europe qui se déroulait à Faaborg au Danemark. Par sa subvention de 3 000€ la SCC a grandement contribué à ce succès.
- Le RCF a organisé différentes journées dédiées au travail avec de nombreux passages de TAN et d'épreuves sélectives A et B.
- Plusieurs Working Test ont été mis en place ainsi que des journées d'initiation et découverte de cette discipline.
- Un séminaire animé par deux juges Gallois de haut niveau s'est tenu le lendemain de l'exposition nationale d'élevage. Le sujet en était le protocole de jugement FCI. De nombreux juges et concurrents ont énormément apprécié son contenu ainsi que les exercices pratiques.
- Les deux coupes de France ont vu leur nombre de participants augmenter remarquablement. 25 à l'Anglaise et 23 à la Française.
- La France a été désignée pour la première fois pays organisateur de la Coupe d'Europe 2011 ce qui démontre une reconnaissance de la valeur et du sérieux de notre pays. Le comité du RCF a décidé le 15/01/10 de supprimer les critères de beauté pour les participations au Championnat de France à la Française.

Le point sur les Broussailleurs :

Pour la saison 2009 le S.C.F. a organisé :

- 5 Field Trials de printemps
- 8 Field Trials gibiers tirés (1 annulé à cause de la neige) + 1 Field Trial organisé par la Société Canine de Gironde.

On peut noter une participation plus importante des Springers et une légère diminution des parcours de cockers.

On peut aussi se réjouir de la présence de quelques variétés rares : Un Irish, quelques Sussex, Welsh et un Clumber. Un grand moment dans cette saison, l'organisation d'une coupe d'Europe jumelée avec notre coupe de France en Bourgogne. Cette manifestation internationale remise sur pied pour la première fois depuis des lustres fut un succès avec la participation de six nations : Espagne, Hollande, Belgique, Suède, Italie et France.

Les vainqueurs : La France en Cocker et l'Italie en Springer.

La satisfaction de cette saison de travail reste la forte participation aux Field Trials de printemps, épreuve vérité ou l'on peut faire une meilleure sélection des qualités de nos Spaniels sur des territoires avec gibier naturel ou semi-naturel. 2010 se prépare : 5 Field Trials printemps et Field Trials gibier tiré sont au programme ; Une finale de Coupe de France couronnera cette nouvelle saison.

Le point sur les Chiens d'Eau :

Nouveaux venus avec les Wachtelhunds dans cette commission, les Chiens d'eau font leur apprentissage au travers de différentes organisations : Le club du Barbet, Lagotto et autres chiens d'eau a organisé un BCE le 9 octobre 2009 sur les étangs de Bélabre dans l'Indre. Sur 6 Barbets présentés, 2 ont obtenu un BCE 2^{ème} catégorie et 2 autres un BCE 3^{ème} catégorie.

Le Club remercie le Retriever Club de France d'avoir réservé 2 places aux Barbets dans le BICP organisé à Vernou en Sologne ; Les 2 Barbets ont obtenu le BICP 2^{ème} catégorie. Il est important que les Barbets retrouvent leur fonction initiale : la Chasse.

Enfin le point sur les Wachtelhunds :

Le recensement des forces vives était la première direction de travail choisie. Les Wachtelhunds ont participé en grand nombre aux TAN, épreuves de chasse et rassemblements mixtes travail – standard. Une adaptation au standard de travail est aussi à l'étude. Un objectif : le travail, l'équilibre mental le tout pour parfaire la coopération avec le chasseur.

Pour 2010 le calendrier des manifestations se présente encore plus dense. Si cela peut poser quelques problèmes d'organisation des dates, cela signifie surtout que le travail attire de plus en plus d'amateurs. Le rêve des années antérieures va peut-être se réaliser. Bravo !

14) Commission de sauvetage à l'eau – Christian Karcher

La discipline du sauvetage à l'eau attire de plus en plus de participants, mais les structures de clubs pour satisfaire toutes les demandes sont encore insuffisantes. Beaucoup de régions ne disposent pas de clubs à proximité pour entraîner les chiens, ou manquent de plans d'eau satisfaisants. La cohabitation avec les pêcheurs ou les plaisanciers n'est pas toujours chose facile. Si la discipline est toujours dominée en nombre par les Terres Neuves, nous avons autorisé de nouvelles races à la pratiquer. Il s'agit des chiens d'eau du 8^{ème} groupe, des Bouviers suisses et des Hovawarts.

En 2009, les clubs ont organisé 23 concours dont 7 en mer avec 523 participations pour 238 chiens.

Evolution des concours :

	2008	2009	Evolution entre 2008 et 2009 (en %)
Concours en eau douce	73%	64%	-12.3%
Concours en mer	27%	36%	+33 %

Répartition des participations par disciplines et niveaux

	Eau douce	<i>en %</i>	Mer	<i>en %</i>	Total	<i>en % sur l'ensemble</i>
1 ^{er} degré	95	18	48	9	143	27
2 ^{ème} degré	66	13	39	7	105	20
3 ^{ème} degré	72	14	28	5	100	19
Sélectifs	88	17	46	9	134	26
Brevet mer			25	5	25	5
Coupe	16	3			16	3
TOTAL	337	64	186	36	523	100

Sur l'ensemble des concours, 64% des participations se pratiquent en eau douce (lac, rivière). Cette tendance s'explique par une relative difficulté des épreuves passées en mer et l'assurance d'avoir un plan d'eau homogène sur toute la journée. L'influence des marées sur le déroulement de l'organisation en mer ne garantit pas les mêmes conditions pour tous les participants. Autre phénomène plus concret celui-là, le nombre de clubs ou sections organisant des concours est 3 fois plus élevé en eau douce qu'en mer.

Les femelles qui pratiquent la discipline sont majoritaires avec 58 % des licences. 63% des conducteurs sont des hommes.

Répartition par race des chiens qui ont passé au moins 1 concours dans l'année

Race	Total	%	Race	Total	%
BERGER DE PODHALE	4	1	LANDSEER	43	8
FLAT COATED	4	1	LEONBERG	22	4
GOLDEN RETRIEVER	53	10	TERRE NEUVE	373	71
LABRADOR	24	5			
TOTAL.....				523	100

Lors du championnat de France qui s'est déroulé le 6 septembre à Plouguerneu, les Léonbergs, avec seulement 22 représentants, remportent l'épreuve. A la coupe de France qui s'est déroulée le 31 mai à MAISOD dans le Jura, carton plein pour les Terres-Neuves. Il faut remercier les organisateurs pour le parfait déroulement de ces deux épreuves.

Le nombre de licences est stable ; Avec l'arrivée de nouveaux clubs et la participation de nouvelles races nous espérons une bonne progression pour 2010.

542 licences ont été délivrées en 2009

Répartition des licences par race

Races	Nombre	%	Races	Nombre	%
BERGER DE PODHALE	2	0	LANDSEER	26	5
FLAT COATED	3	1	LEONBERG	16	3
GOLDEN RETRIEVER	25	5	TERRE-NEUVE	460	85
LABRADOR	10	2			

Nous remercions les membres de cette commission qui participent activement au développement de cette discipline dans une ambiance calme et amicale.

14) Commission Terriers, Teckels et Chiens de Rouge - René FAVRE

Elu à la Présidence de la Commission Terriers, Teckels et Chiens de Rouge de la Société Centrale Canine le 17 septembre dernier, le Président René FAVRE a rejoint une équipe de passionnés ayant une seule envie, évoluer, et travailler pour le chien. Que ce soient les races soumises ou non au travail, tous n'ont qu'un but : progresser et surtout faire progresser leur chien au travail.

La commission a été amenée à revoir et modifier les règlements sur le passage des T.A.N. ; Tous n'étaient pas adaptés aux résultats souhaités à chacune des races. Chaque club concerné y a réfléchi, et s'est investi, ce qui a permis d'adopter et de faire valider ces modifications nécessaires par le comité de la S.C.C.

Certains règlements ministériels avaient été plus ou moins laissés de côté durant ces années passées. La commission souhaitant travailler en toute harmonie avec la réglementation, a modifié et demandé à tous les clubs concernés l'application de ces modifications. Plus précisément l'interdiction d'effectuer des épreuves de travail de broussaillage sur sanglier dans des parcs ou enclos d'une superficie inférieure à 20 ha. En plus du respect de la réglementation, plusieurs Présidents de club, se réjouissent aujourd'hui d'avoir, par ce biais, retrouvé toutes les qualités de leur race au travail. « *Nous avons de vrais chiens de chasse !!* » s'exclamait un Président.

La réticence de certains est typiquement Française mais, nous restons persuadés que d'ici peu, ces quelques personnes sauront reconnaître le bienfait pour leur race. La commission est consciente du travail qu'elle aura encore à donner pour continuer d'améliorer, sinon au moins de maintenir certaines disciplines quelquefois contestées par le grand public. Le Président de la Commission reste persuadé qu'avec tout le comité, nous continuerons d'aller de l'avant et ce, dans un seul but, poursuivre l'amélioration des grandes qualités de nos races au travail. Un grand merci à tous les membres de la commission qui ont su s'investir sans compter leur temps, tout simplement par amour du chien.

I I - L E F I C H I E R N A T I O N A L C A N I N

L'année 2009 a été pour le Fichier National Canin, une année d'innovation ; L'arrêt du **VAX**, puis l'aménagement de nos bureaux en « open space » pour la saisie, et en plate-forme pour la téléphonie.

Le 24 août 2009 était un grand jour pour le Fichier National Canin. L'arrêt du **VAX**, remplacé par « **ORACLE** », à travers une nouvelle base de données, appelée « **FICADO** ».

Le **VAX** était un système informatique qui comptait environ 30 ans, sans possibilité d'évolution.

Il y a eu une migration d'environ plus de 15 millions de chiens. Nous avons subi quelques bugs mais qui, au final, peuvent se traduire par une grande réussite. **FICADO** permet à nos ayants-droit, de faire des transactions sans passer par les collaborateurs (trices) de la Société Centrale Canine.

Ils peuvent procéder à des changements d'adresse temporaires, déclarer un chien perdu, un chien trouvé, le décès de l'animal. Le détenteur pourra, grâce au code confidentiel que nous allons lui délivrer :

- déclarer son lieu de vacances nous permettant de le prévenir,
- déclarer son chien « perdu »,
- informer du décès de son chien.

Cela fait déjà 7 mois que nous utilisons « **FICADO** ». Quelques améliorations restent encore à faire, mais nous devons maintenant œuvrer pour faciliter aux usagers et ayant-droits leurs démarches administratives liées à l'identification par internet (dématérialisation) ; C'est notre objectif pour 2010.

C'est un grand travail d'accompagnement que nous devons mettre en place pour les vétérinaires, les tatoueurs agréés, les éleveurs et tous les professionnels, qui permettra à la S.C.C., de savoir à tout instant, où se trouvent les chiens. La traçabilité est le message que nous fait passer le Ministère de l'Agriculture.

CENTRE D'APPELS

C'est une plate-forme téléphonique pouvant accueillir 30 collaborateurs (trices). Actuellement, on en compte 10 avec le superviseur, arrivé à la S.C.C. le 1^{er} septembre 2009, occupant ce nouveau poste.

Cet homme métier peut ainsi connaître les moments où il y a des pics ou des creux d'appels, demander aux collaborateurs(trices) de faire des campagnes d'appels sortant. Le service Fichier Central a enregistré en **2009** :

Identification par TATOUAGE

2004	2005	2006	2007	2008	2009
414 263	378 647	274 974	263 297	207 798	166 601
-13,80%	-8,60%	-27,40%	-5%	-22%	-19,83%

Le chiffre de 166 601 cartes d'identification enregistré, est inexacte car le Fichier National Canine avait 28 jours de retard dans l'enregistrement des volets et aucun volet professionnel d'enregistré depuis le 1^{er} octobre 2009, dû à la mise en place du nouveau programme informatique, non encore terminé.

Identification par PUCE

2004	2005	2006	2007	2008	2009
424 445	401 260	412 294	480 713	540 267	532 350
+58%	-5,50%	+2,78%	+16%	+12%	-1,47%

Mutations

2004	2005	2006	2007	2008	2009
437 321	741 275	360 541	409 310	412 234	343 824
-2,8%	+69,5%	+51,30%	+13%	+0,07%	-16,6%

Baisse importante, car au 31/12/2009, nous avons 50 jours de retard dans la saisie des mutations.

Commande de cartes d'identification

- pour les tatoueurs : 842 commandes
- pour les vétérinaires : 1 434 commandes

Chiens perdus et trouvés

54 268 propriétaires (contre **59 730** l'an dernier), ont été mis en rapport avec les personnes ayant retrouvé le chien et seulement 48 146 ont été déclarés perdus.

Le nombre de tatoueurs agréés, pour l'année 2009, s'élève au total à **1 670** alors que pour l'année 2008, ils étaient **1 667**.

I I I – L E S R E L A T I O N S E X T E R I E U R E S

Les relations partenariales que la SCC entretient sur le plan national avec ses organismes miroirs, fédérations nationales ou services et directions des Ministères concernent les milieux de l'Agriculture, de la profession vétérinaire, de la chasse et de la protection animale.

A) LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

En contact permanent avec la FNSEA, nous suivons les évolutions sur le statut de l'animal, les règles de transport et les obligations générales liées à l'élevage et l'utilisation.

Membre de l'ACTA, nous sommes au sein du travail des Instituts techniques des différentes espèces de rente et ainsi au fait de toutes les recherches entreprises sur l'amélioration des procédures, habitat, alimentation, hygiène, etc...

Avec le Ministère, nous travaillons sur différents thèmes d'actualité :

- le dossier « *Chiens de protection contre les grands prédateurs* » plus connu sous l'appellation de « **Programme Patou** ». La SCC a mis en place le programme national de recensement des chiens présents sur les estives.
- Le dossier sur l'avancée des statuts qui suit son cours.
- Le dossier des tatoueurs qui devrait reprendre nos propositions, examen national avec préparation théorique et initiation pratique sous la conduite d'un tatoueur expérimenté, ceci afin de régénérer le corps des tatoueurs officiels SCC dont les plus anciens ont été formés en 1972.

1°) Le Rapport COPERCI « Gestion des races de l'espèce canine »

Critiques émises dans le rapport COPERCI – Nos éléments de réponse

Remarques sur les constats (pt III)

III.1.2. Des statuts archaïques

Nous en convenons, puisque nous avons proposé de nouveaux statuts en 2007 et que nous sommes toujours en attente de l'avis du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, de nouveaux statuts avaient également été proposés en 1982, sans résultat.

III.1.3 Une transparence financière insuffisante et non conforme à la demande du Ministère de l'Agriculture

Depuis 1914, les comptes annuels sont transmis à la Préfecture, à l'attention du Bureau des associations du Ministère de l'Intérieur (Association d'Utilité Publique), au Ministère de l'Agriculture depuis au moins 1971 (délégation du service public du Fichier National Canin). Ils sont visés par un commissaire aux comptes et une comptabilité analytique qui distingue les activités du LOF et du FNC est opérationnelle depuis 2003. Il n'y a pas d'entorse aux règles comptables et le BICMA n'avait rien trouvé à redire pendant les 32 exercices comptables précédents.

III.1.5. L'oligarchie nuisible

Le cumul des fonctions de dirigeant et de juge est un lien commun dans les fédérations d'animaux de compagnie, chats, oiseaux, aviculture, poissons, au niveau national et international.

Pourquoi ? Parce que les fonctions ne sont pas rémunérées au contraire des espèces de rente et que considérer les pointeurs chez les ruminants en équivalence avec nos juges n'est pas sérieux. L'économie de leur fonctionnement n'est en rien comparable.

Pourquoi ce cumul ? Parce qu'il correspond à un déroulement de la compétence et de l'expérience de la vie d'un cynophile. Il démarre éleveur ou utilisateur, ou les deux. Par la suite, il peut devenir, vers la quarantaine, juge de morphologie ou de travail ou bien les deux, après avoir suivi une formation et passé un examen. Quand il se présente devant des mandats électifs, les membres de l'association l'élisent s'il leur paraît répondre aux critères de compétence qu'ils attendent de leurs dirigeants.

Il peut devenir membre du comité de l'association et peut accéder au bureau (président, secrétaire ou trésorier) vers l'âge de la retraite, quand ses activités professionnelles diminuent. Le schéma n'est peut-être pas idéal mais même avec beaucoup d'imagination, il nous est difficile d'en imaginer un autre. Nous sommes toutefois ouverts à des notions de restriction des mandats qui existent déjà. Par exemple, nous ne pouvons briguer à deux postes dans le bureau d'associations territoriales différentes.

III.1.6 Des modes d'élection discutables pour le Comité et le président de la SCC

a. Le mode de désignation des grands électeurs

Le Comité d'une association est élu par les membres. Peut-on imaginer que la demande auprès de l'assemblée générale de la désignation des grands électeurs change quelque chose au choix de ces grands électeurs.

Les rédacteurs du rapport « s'interrogent sur la pertinence de ce pseudo suffrage étagé ». Nous pouvons répondre que lors des assemblées générales des associations affiliées, nous avons souvent au maximum 1/10^e des membres de l'association qui sont présents. Qu'elle est la solution la plus pertinente ? Interroger les quelques dizaines de membres présents à l'AG où se reposer sur le choix électif de l'ensemble du corps électoral de l'association. Nous considérons donc que cette proposition est tout à fait discutable.

b. La composition du Comité de la SCC

Nous reprendrons ce chapitre avec la non-représentation de certains acteurs.

c. Choix du président de la SCC

Les rédacteurs proposent que le président soit élu par l'assemblée générale. Rien dans les statuts d'association loi 1901 ne nous oriente vers l'un « le comité » ou l'autre « l'assemblée générale » des modes de désignation. Ce qui est présenté (le choix par l'AG) comme un facteur positif pour la démocratie aboutit très souvent à la constitution de blocs politiques antagonistes alors que le choix par le Comité permet au candidat de négocier son programme auprès d'une majorité solide, facteur essentiel de la stabilité d'une association.

III.1.7 Une démocratie incomplète : la non-représentation d'acteurs majeurs de la cynophilie dans les instances dirigeantes

a. Les éleveurs professionnels

La Société Centrale Canine, depuis sa naissance, a toujours mis en avant une volonté affichée d'amélioration de la race canine au travers de pratiques d'élevage et d'une sélection rigoureuse. La plupart des races canines étant dédiée à l'utilisation, ce sont les employeurs finaux qui ont toujours eu une grande influence sur cette sélection. Nous n'avons pas à nous en plaindre car dans la plupart de nos races, nous sommes exportateurs de génétique sauf peut-être pour les chiens de compagnie qui, souvent, sont issus de races d'origine anglo-saxonne. Dans le passé, la SCC a peut-être fait preuve d'ostracisme vis-à-vis d'éleveurs professionnels productivistes et qui ne partageaient pas notre souci d'amélioration de la race. Dans le début des années 1980, sont apparus dans le paysage des professionnels (à l'époque, il s'agit d'éleveurs ayant 10 à plus de reproducteurs) qui se sont intéressés à la sélection. Essentiellement présents dans les races à gros effectifs : Berger Allemand, Beauceron, Retriever, Setter Anglais, Epagneul Breton... ils ont participé au mouvement général avec un travail de qualité.

C'est pourquoi nous avons proposé l'évolution de nos statuts en ne retenant comme professionnels, écartés de la fonction de juge ou pouvant postuler à des mandats électifs, que le courtier dont la définition retenue est « personne qui achète habituellement des chiens pour les revendre ». En effet, il nous a semblé que le négoce créait un conflit d'intérêt avec ces deux fonctions essentielles de la cynophilie.

Les professionnels peuvent donc devenir juges. Pour les dresseurs de chiens de chasse par exemple, ils entament leur cursus dès la fin de leur vie professionnelle, et sont nommés dès cessation de l'activité. Ce modèle n'est pas contesté et répond au souci d'utiliser au mieux ces compétences remarquables acquises de par leur expérience tout en évitant le conflit d'intérêt.

Pour les mandats électifs, nos associations affiliées devront terminer la refonte de leurs statuts afin qu'un professionnel quel qu'il soit, éleveur, pensionneur ou marchand d'aliments puisse se présenter au mandat électif des associations affiliées. C'est aux membres de l'association, par leur vote, de décider qui ils veulent comme représentant. Il n'est pas anormal que les professionnels puissent être membres ou présidents d'association affiliée, membre du comité de la SCC et pourquoi pas président de la SCC. C'est leur qualité de citoyen que nous retenons par rapport à la réglementation des associations loi 1901. En revanche, nous n'acceptons pas qu'ils aient des places réservées « une discrimination positive » qui pourrait qualifier nos associations en tant que société professionnelle et ne plus répondre au statut fiscal jugé par l'administration. Donc, pas d'ostracisme mais pas de traitement préférentiel. Le débat sur les professionnels n'a d'ailleurs plus lieu d'être puisque le Code rural prévoit maintenant qu'on est éleveur à partir de deux portées par an. Les professionnels sont donc désormais totalement présents dans toutes les strates de représentation de la Société Centrale Canine.

b. Les pratiquants de clubs d'éducation et d'utilisation

Nous convenons que les pratiquants de clubs d'éducation et d'utilisation étaient insuffisamment représentés. Nous reconnaissons le rôle majeur qu'ils jouent dans notre société, en termes d'éducation canine, et d'acteurs auprès de l'administration des procédures de contrôles de chiens dit dangereux. Les clubs d'éducation et d'utilisation sont répartis sur tout le territoire français Les nouveaux statuts prévoient qu'ils disposent de grands électeurs. Ils seront donc très bien représentés et pourront faire entendre leur voix au sein de la fédération.

III.1.8 Les Sociétés Canines Régionales à territorialité variable

Les nouveaux statuts prévoient que les SCR peuvent couvrir un à plusieurs départements jusqu'à l'échelon de la région administrative. Le système fédératif est donc simplifié et répond à une demande d'un meilleur fonctionnement de la gestion des Sociétés Canines Territoriales.

III.1.9 Une tutelle administrative des associations affiliées déficiente

La Société Centrale Canine est une fédération qui s'appuie sur 150 associations affiliées et 1400 associations rattachées aux Sociétés Canines Régionales. Nos instances disciplinaires s'exercent en appel de sanctions ou de contentieux électoraux des

associations affiliées. Depuis 40 ans, la SCC a été appelée devant les juridictions civiles une quarantaine de fois pour contestations des décisions rendues par son Conseil de Discipline. Elle a perdu 4 procès. Donc, considérer que nous souffrons d'un contentieux disciplinaire anormalement abondant, est une analyse partielle qui ne répond pas à la réalité. A noter que la SCC ne peut pas intervenir en amont au sein d'un conflit, elle n'aurait plus de légitimité à recevoir les protagonistes en appel dans ce cas.

III.2.1. Une absence de définition et d'affichage de la politique et des objectifs stratégiques

Est-ce que la SCC souffre d'un manque d'affichage de sa politique et de ses objectifs stratégiques ?

Il suffit de lire le rapport moral du président présenté lors de notre assemblée générale annuelle pour constater que la Société Centrale Canine a organisé toutes ses forces vers une modernisation de l'ensemble de ses procédures et le souci d'un service de qualité vers les éleveurs, utilisateurs et propriétaires de chiens.

III.2.2. Tutelle technique des clubs de race

Nous n'avons pas de commentaire particulier. Si un club n'est pas dynamique, il est effectivement désaffilié. Nos nouveaux statuts prévoient des améliorations essentiellement par la création de commissions techniques. Nous pensons donc que leur travail sera ainsi amélioré.

III.2.3. Des garanties peu fiables pour l'acheteur de chiot

L'affixe est une procédure reconnue au niveau mondial liée à notre contrat de membre de la Fédération Cynologique Internationale. La SCC gère cette attribution sans que l'administration ait à rendre un avis sur ce sujet.

III.2.3.2. Les élevages recommandés, un label discutable

Les élevages recommandés ont été transformés en élevages sélectionnés afin de dynamiser l'élevage de reproducteurs améliorateurs (P.J. règlement des éleveurs sélectionnés).

III.2.3.3. Des contrôles d'élevage peu efficaces

Nous pratiquons des dizaines de contrôles dans l'année soit une moyenne de un à deux par semaine. Des sanctions sont proposées vis-à-vis des contrevenants au sein de la Commission du LOF et relayées auprès de notre Conseil de Discipline.

III.2.3.4. Des filiations certifiées mais non fiables

S'il existe des filiations certifiées par ADN en France, c'est que la SCC a financé intégralement les premiers travaux de recherche menés dans ces domaines par LABOGENA. Cet outil est de plus en plus utilisé. Nous avons établi une relation contractuelle avec 3 laboratoires français : LABOGENA, GENINDEXE et ANTAGENE et nous diffusons constamment de l'information pour inciter les éleveurs à pratiquer cette certification de la généalogie. Je ne veux pas développer les chiffres annoncés sur les erreurs de filiation étant donné qu'ils reposent sur des bases inexistantes.

III.2.4. Des pratiques discutables concernant les juges

L'inflation des récompenses, le développement des Excellents est du à l'application des règlements de la Fédération Cynologique Internationale qui prévoient que les classes Jeune, Intermédiaire et Adulte puissent obtenir ce qualificatif. Auparavant, la classe intermédiaire n'existait pas et ce qualificatif n'était pas attribué à la classe Jeune qui ne pouvait postuler qu'au Très Bon.

Cette inflation a-t-elle une influence sur l'élevage ?

Nous ne le pensons pas dans le sens où les éleveurs distinguent parfaitement un Excellent classé d'un Excellent simple obtenu en Nationale d'Élevage, au Championnat de France, CACIB, CACS ou présentation. La gradation de la valeur est parfaitement exprimée. En ce qui concerne la formation des juges, notre nouveau règlement des juges a intégré la notion de formation continue et l'ensemble des experts est tenu de suivre des stages où sont abordés les dérives liées aux hyper-types et l'influence sur leur jugement de la convention européenne sur les droits de l'animal. Ce stage est animé par deux professeurs de Zootechnie des Ecoles Nationales Vétérinaires.

III.3 Les constats relatifs à l'exercice de la tutelle du Ministère de l'Agriculture

Nous pensons qu'il faut reprendre cette approche en faisant une analyse détaillée du décret de 1974. Tout ce qui a été fait depuis 36 ans de ce qui n'a pas été fait et des conséquences sur l'élevage canin en France.

2°) Le décret 74-195 du 26/02/1974 relatif à la tenue du livre généalogique pour l'espèce canine (annexe)

Analyse de l'application du Décret de 1974

Quels sont les enseignements que l'on peut tirer sur l'influence de ce décret dans la gestion effective de l'espèce canine ?

Article 2

Il a été appliqué à la lettre. Les seuls alinéas qui n'ont pas été effectifs sont les alinéas 4 & 6 relatifs aux agréments des associations de race.

Dans la réalité, ce qui a été appliqué depuis, est l'alinéa 3 de l'article 2 « *l'association spécialisée la plus représentative pour chaque race ou groupe de races, sous réserve qu'elle adhère à la fédération tenant le livre généalogique dans les conditions prévues par les statuts de ladite Fédération, peut être agréée* ».

L'agrément et le retrait d'agrément n'ont jamais été effectifs. Il y a eu quelques associations agréées dans les années 1975 & 1976 et ensuite le système n'a pas perduré.

Est-ce que cela a eu de l'influence ?

Non, les associations se créent, se présentent à l'affiliation, sont désaffiliées ou remises en stage d'affiliation. En cas de carence, sans que cela présente de difficultés particulières. La SCC, en tant que Fédération, a l'autorité de choisir ses membres. L'agrément était en fait un étage supplémentaire qui n'a pas démontré sa pertinence et dans tous les cas, n'a eu aucune influence sur ces 36 dernières années dans le fonctionnement de la Fédération.

Le service juridique du Ministère de l'Agriculture a envisagé une possibilité d'agrément avant l'affiliation auprès de la Fédération. Donc, de revenir sur l'alinéa 3 de l'article 2 dès lors que c'est l'utilité même de la Fédération qui est remise en cause d'une part, nous n'en voyons pas l'utilité. D'autre part, remettre en cause la tradition d'un système de fonctionnement stabilisé depuis les années 1950 ne peut rien apporter de positif sur le fonctionnement général de la sélection de l'espèce canine en France.

Nous sommes de plus particulièrement attachés au concept d'une seule association affiliée pour une ou plusieurs races. Cette disposition est reprise dans les recommandations du rapport COPERCI. Nous tenons donc à stabiliser et à renforcer cet alinéa 3 sur l'association spécialisée la plus représentative ainsi que l'alinéa 7 qui permet de regrouper des unités suffisamment importantes.

Article 3

La Commission Scientifique et Technique (à ne pas confondre avec la Commission Scientifique et Zootechnie de la SCC) a été créée en 1975 et ne s'est jamais réunie. Cela n'a eu aucune incidence tant sur le fonctionnement de la Fédération que vis-à-vis de la mission de service public. Les litiges ont été traités par les instances disciplinaires de la SCC et ont pu être jugés par les juridictions civiles dans les rares cas d'appels. La présence de cette Commission représente un étage qui n'éviterait pas que les protagonistes fassent appel au juge civil et ne ferait que complexifier le dispositif administratif.

Nous sommes donc favorables à l'abrogation de cet article 3.

Article 4

La confirmation a démontré son intérêt et son efficacité. Cet article peut évoluer. La notion de confirmation étant de plus en plus remplacée par la notion d'habilitation à la reproduction avec un pedigree accordé lors de la déclaration de naissance pour les chiots inscrits. A l'âge adulte, l'habilitation à la reproduction permet d'obtenir le pedigree de reproducteur. Pour les reproducteurs, la réalité de la sélection actuelle s'engage à proposer deux niveaux :

- Niveau 1 « reproducteur simple »
 - Absence de points de non-confirmation
 - Examen de santé en cas de risque de dégradation de la qualité sanitaire du cheptel
 - Stabilité comportementale

Il est la somme de la génétique des parents et ne présente pas de défaut visible lors de l'examen d'habilitation à la reproduction

- Niveau 2 : « reproducteur certifié »

Il répondrait aux critères suivants :

- Niveau minimal en morphologie (à définir par race)
- Qualification comportementale (à définir par race)
- Examen de santé pour l'affection la plus courante dans sa race (à définir par race)
- Testage ADN

Pour l'alinéa 4 de l'article 4, nous pensons que la dérogation à la confirmation n'a pas lieu d'être dans les départements et territoires d'outre mer. Des opérations de sélection sont organisées régulièrement par les sociétés canines affiliées dans ces différents territoires.

Article 6

Sur l'alinéa 4 « à titre exceptionnel, le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural peut désigner une commission composée de deux ou trois personnalités chargées d'examiner si les décisions prises par le jury d'appel répondent au but assigné à l'examen de confirmation et de proposer éventuellement les solutions nécessaires ».

En 36 ans, il n'y a jamais eu lieu de faire appel à cette Commission exceptionnelle, les quelques cas présentés ont été traités par la Commission Zootechnique de la SCC composée de professeurs en Zootechnie des Ecoles Nationales Vétérinaires (une dizaine de cas en 36 ans). Nous considérons donc que ce dernier alinéa n'a pas lieu d'être.

Article 7

Aucun commentaire. Pour rappel sur l'alinéa 2, la Fédération pratique des contrôles. En cas de dysfonctionnements liés à l'inscription, ces dossiers remontent à la Commission du LOF et à notre Conseil de Discipline. En cas de dysfonctionnements liés à l'hygiène ou au bien-être animal, le dossier est transféré à la Direction Départementale des Services Vétérinaires qui pratique des investigations supplémentaires.

En conclusion :

La Société Centrale Canine gère le Livre des Origines Français depuis 125 ans sans qu'il soit noté de particularisme par rapport à la gestion des livres d'origines européens ou mondiaux. Depuis 1974 (dans le cadre du décret 74-195 relatif à la tenue du livre généalogique de l'espèce canine), le fonctionnement du LOF n'a pas été remis en cause. Il n'est remonté aucune plainte des usagers et nous considérons donc qu'il n'y a pas lieu d'établir de griefs dans le rôle de la SCC pour sa mission de service public. **Nous proposons donc, en distinguant les 3 secteurs d'activités de la SCC :**

1. La délégation de service public du Fichier National Canin

Cette délégation est parfaitement encadrée. Elle est à l'heure actuelle redéfinie en partenariat avec le SNVEL, et nous n'avons pas de commentaire particulier à faire, sinon que la SCC, le SNVEL et le Ministère de l'Agriculture remplissent chacun leur rôle respectif.

2. La mission de service public relative à la tenue du Livre des Origines Français

Depuis près de 40 ans, cette mission est effectuée correctement et n'a donné lieu à aucune plainte des usagers. Ce décret doit être revu afin de tenir compte de l'évolution de la recherche et des attentes de l'utilisateur. Les différents articles relatifs au contrôle de l'état n'ont jamais été effectifs et cela n'a eu aucune incidence. Nous considérons toutefois que le contrôle de l'état doit s'exercer sur la tenue du livre généalogique. Pour la mission de service public lié à la gestion du LOF, l'impact est nul en termes de santé publique. En revanche, le consommateur doit avoir la garantie que le document généalogique qui lui est remis lors de la cession d'un chien de race, correspond à un document officiel reconnu par le Ministère de l'Agriculture dès lors qu'il est également reconnu au niveau international, du fait de l'affiliation de la SCC à la Fédération Cynologique Internationale depuis 1911.

3. Les activités fédératives et la collecte de la performance liées à l'activité des associations affiliées

Le fonctionnement des associations affiliées, les termes de leurs affiliations, leur travail pour l'organisation des épreuves de sélection relèvent d'une part du fonctionnement général des associations loi 1901 et d'autre part, de la relation contractuelle engagée entre les associations affiliées et la Fédération Société Centrale Canine. L'état n'a aucun intérêt à se mêler de ce fonctionnement dès lors que les dispositifs disciplinaires sont en place et qu'en appel ultime, c'est le juge civil qui en décide. Dans le passé, quand l'état a voulu se mêler de la cuisine associative, nous avons pu observer qu'il aurait fallu 2 ou 3 fonctionnaires pour suivre en doublon le travail effectué par les services administratifs et les Commissions techniques de la SCC.

C'est pourquoi, l'intérêt de l'état doit se concentrer sur le suivi de la délégation lié à l'identification qui **seule présente un enjeu essentiel pour la santé publique** du fait qu'elle permet le contrôle de zoonoses et la modélisation du suivi des populations dans le cadre des lois de suivi des chiens dit dangereux et ont donc un impact pour la santé publique.

Pour le reste des activités, elles sont organisées par une fédération privée (la SCC) relevant du droit privé tout comme ses membres.

B) LA PROFESSION VETERINAIRE

L'épine dorsale de nos relations avec la profession vétérinaire est maintenant constituée par l'association SCC / SNVEL initiée par l'administration. Dans le même temps, nous sommes en contact avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires (CSOV) et l'AFVAC (Association Françaises des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie) avec lesquels nous entretenons les plus courtoises relations.

C) LE MILIEU DE LA CHASSE

La Fédération Nationale des Chasseurs et la Société de Vénérerie ont toujours été de fidèles soutiens de la SCC. Nos principes de sélection pondérés par la recherche de l'aptitude sportive et utilitaire sont partagés par les utilisateurs que sont les chasseurs à tir ou à courre. Notre participation à l'interprofession chasse relève de notre volonté d'aider au maintien de l'acte de chasse éthique avec le chien qui est le propre de notre tradition cynologique.

D) LA PROTECTION ANIMALE

Touchée de plein fouet par les rapports de la cour des comptes, la S.P.A. de Paris est en pleine restructuration. Nous n'oublions pas que son ex Président, le Docteur Belais, a eu le courage de s'allier à la SCC avec les autres sociétés de protection animale lorsque notre activité de gestion du Fichier National Canin et de l'identification par tatouage était mise en cause au début des années 2000. Néanmoins, la Société de Protection Animale la plus importante sur le territoire français est bien la Confédération des SPA, plus connue sous l'appellation de SPA de Lyon. Défendant une politique pragmatique et raisonnable, Madame Hasson, sa Présidente a tout notre respect pour l'étendue et la qualité de son action en faveur de la protection animale. La SCC est également très impliquée au sein de Pronatura France qui défend une approche de l'animal non anthropomorphique par le développement de bonnes pratiques (chartes d'élevage, guide de bonnes conduites, etc...).

E) SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Avec le BEAF (Bureau Européen de l'Agriculture Française), la SCC a participé à diverses réunions sur l'évolution des réglementations avec le Kennel club anglais ou lors de contacts avec les nouveaux députés européens. Notre adhésion à Europetnet est maintenant effective et cette base européenne sur l'identification des carnivores domestiques est maintenant forte de plusieurs dizaines de millions d'animaux inscrits. Les propriétaires de chiens français qui voyagent en Europe ont ainsi la possibilité de retrouver leur compagnon en interrogeant la base d'identification de leur pays d'accueil.

F) LES ORGANISMES CYNOPHILES INTERNATIONAUX**1) La Fédération Cynologique Internationale (FCI)**

- La section Europe de la FCI

Lors des championnats d'Europe à Dublin et des Championnat du monde de Bratislava, la SCC était représentée lors des Assemblées Générales de la FCI et de la section Europe FCI. Par ailleurs, notre stand promotionnel pour la Mondiale 2011 rencontre un vif succès et il faut remercier les élus qui ont accepté de l'animer aux Championnat d'Europe, du Monde et à la CRUFTS.

2) L'Alliance Cynophile Latine

Le Championnat 2010 se déroulera à Toulouse et la manifestation s'annonce d'ores et déjà pour être un grand succès. Pour 2011, ce seront nos amis Espagnols de la Real Sociedad qui auront, pour la première fois, la charge de cette organisation.

I V - L E S F O R M A T I O N S

A) FORMATION A LA FONCTION D'ELEVEUR CANIN

- La formation dite « initiale » :

Les 3 jours de formation à la fonction d'éleveur canin sont désormais dispensés par des vétérinaires indépendants. 17 stages de formation ont été organisés en 2009, soient 758 personnes formées contre 845 en 2008.

Liste des stages

Date	Lieu	Organisateur	Nbre participants
30-31 Janv. 1 ^{er} Févr.	PFaffenheim	SC HAUT RHIN	41
6-7-8 Février	AUBERVILLIERS	SOCIETE CENTRALE CANINE	51
6-7-8 Mars	METZ	SC LORRAINE	53
13-14-15 Mars	EVREUX	SC EURE	37
27-28-29 Mars	CABARIOT	CENTRE EDUC. CANINE CABARIOT	39
3-4-5 Avril	AUBERVILLIERS	SOCIETE CENTRALE CANINE	47
17-18-19 Avril	VENTABREN	SC MIDI COTE D'AZUR	59
15-16-17 Mai	DONNEVILLE	SC HAUTE GARONNE	60
22-23-24 Mai	DOMPIERE/BESBRE	SC BOURBONNAIS	54
5-6-7 Juin	AUBERVILLIERS	SOCIETE CENTRALE CANINE	52
19-20-21 Juin	OSTRICOURT	ST HUBERT DU NORD	54
11-12-13 Septembre	EVREUX	SC EURE	34
18-19-20 Septembre	AUBERVILLIERS	SOCIETE CENTRALE CANINE	54
16-17-18 Octobre	VENTABREN	SC MIDI COTE D'AZUR	48
6-7-8 Novembre	AUBERVILLIERS	SOCIETE CENTRALE CANINE	48
13-14-15 Novembre	DONNEVILLE	SC HAUTE GARONNE	56
11-12-13 Décembre	STRASBOURG	SC BAS RHIN	53

B) FORMATION CONTINUE DES JUGES DE LA SCC

Cinq journées de formation continue des juges SCC ont été organisées en 2009. Celles-ci ont permis d'accueillir et de former 144 juges selon le calendrier suivant :

Date	Nbre de participants
31 janvier	43
21 mars	31
27 juin	19
10 octobre	15
19 décembre	36

Dispensée par les Professeurs Denis et Courreau, la formation aborde les points suivants :

Professeur DENIS	Professeur COURREAU
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérives phénotypiques et bien-être animal (travail sur la Convention européenne de protection des animaux de compagnie), ▪ Plans de sélection (amélioration ou stabilisation d'un ou plusieurs caractères) ; maintien de la variabilité génétique dans une population sélectionnée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection sur le travail et le comportement ▪ Masquage du phénotype et conséquences sur la sélection

C) MOFAA (MOdule de Formation à l'Attestation d'Aptitude

CALENDRIER DES STAGES MOFAA 2009		
ORGANISATEUR	DATE	LIEU
S.C. Franche Comté	5 & 6 décembre	BESANCON
S.C. Languedoc Roussillon	12 & 13 décembre	BAILLARGUES
S.C. Réunion	12 & 13 décembre	REUNION
S.C. Midi Côte d'Azur	19 & 20 décembre	BRIGNOLES
S.C. Centre	19 & 20 décembre	ROMORANTIN
S.C. Rhône Alpes	19 & 20 décembre	VALENCE
S.C. Rhône Alpes	19 & 20 décembre	BOURG EN BRESSE

D) FORMATIONS GERES PAR LA CUNCBG

STAGE DE MONITEURS DE CLUB 2009	
Lieu	Nombre de participants
AVIGNON	45
STAGE D'ENTRAINEURS DE CLUB 2009	
Lieu	Nombre de participants
AVIGNON	46

E) STAGES DE FORMATIONS GERES PAR LA CNEAC**CHIENS VISITEURS :**

10-11 janvier	Languedoc	Beziers
24-25 janvier	Nord	Wittes
14-15 février	Limousin	Feytiat
29-30 août	Bourgogne	Pouilloux
19-20 septembre	Franche Comté	Arc les Gray
3-4 octobre	Lorraine	Bruyeres
17-18 octobre	Lorraine	Saint Dié
30 oct. 1er novembre	Midi Côte Azur	Hyeres
14-15 novembre	Champ. Ardenne	Troyes Saint Maure
7-8 novembre	Bretagne	Monterrein
14-15 novembre	Pays de Loire	Change
21-22 novembre	Centre	Ballan-Miré
19-20 décembre	Languedoc	Beziers

MONITEURS EN EDUCATION CANINE DE 1^{er} DEGRE :

3-4 janvier	Centre	Saint Germain des Bois
24-25 janvier	Limousin	Cussac
24-25 janvier	Île de France	Bouville
7-8 février	Lang.-Roussillon	Carcassonne
14-15 février	Rhône-Alpes	Belleville sur Saône
10-11 mars	Basse Normandie	Mortagne au Perche
21-22 mars	Pays de Loire	Canin Basse Goulaine
16-17 mai	SCMCA	Saint Martin de Crau
13-14 juin	Pyrénées Gascogne	Club Canin Tarbais
17-18 octobre	Lorraine	Solgne
10-11 octobre	Basse Normandie	Balleroy (Montfiquet)
18-19 octobre	Nord	RIEULAY
14-15 novembre	Poitou Charentes	Brie
12-13 décembre	Pyrénées Gascogne	Cahors

STAGE 2^{ème} DEGRE :

10-11 janvier	Bretagne	1er module ST BRIEUC
31 janvier-1er février	Haut Rhin	2e module-Pfaffenheim
7-8 février	Bretagne	2e module St BRIEUC
28 février-1er mars	Lorraine	1e module
7-8 mars	Bretagne	2e module St BRIEUC
14-15 mars	Languedoc	1e module
16-17 mai	Lorraine	2e module
27-28 juin	Rhône-Alpes	2e module
27-28 juin	Haut Rhin	3e Module-Lutterbach
3-4 Octobre	Lorraine	3e module
30 oct.-1er novembre	Île de France	1e Grez/loing
14-15 novembre	Pays de Loire	1e La Renaudiere
28-29 novembre	Limousin	1 module
5-6 décembre	Île de France	2e Grez/loing
19-20 décembre	Pays de Loire	2e La Renaudiere

ECOLES DU CHIOT :

14-15 février	NORD	Armbouts Cappel
7-8 mars	Midi Côte Azur	SCCE Aubagne
7-8 mars	Gironde	La Teste de Buch
23-24 mai	Centre	St Georges de poisieux
26-29 septembre	Rhône-Alpes	Sainte Euphémie
17-18 Octobre	Pyrénées Atlantique	Narcastet
12-13 Décembre	Gironde	Tresses

MONITEUR EN AGILITY :

31 janv.-1er février	Île de France 2e niv.	Freneuse
24-25 janvier	Pyr-Gas. 1 niveau	Castelmaurou
7-8 février	SCMCA	Club Canin Brignoles
28-01 mars	Lang.Rous. 1e niveau	Beziers Sport Canin
30-31 mai	Haut-Rhin 1 niveau	ECV Munster
29-30 août	Rhône-Alpes 1niv.	Pierrelatte
17-18 octobre	Réunion 1 niveau	Saint Benoît
14-15 novembre	Rhône-Alpes 2e niveau	Annonay
21-22 novembre	Nord Picardie 1e niveau	Domvast
21-22 novembre	Bourgogne 1er Niveau	Louhans
5-6 décembre	Pyr.-Gas. 2e niveau	Pointis de Riviere

PERFECTIONNEMENT AGILITY

7-8 février	Centre	Ballan Miré
19-20 Septembre	Franche Comté	Valentigney

OBERYTHMEE :

7-8 mars	Île de France	Chaumes en Brie
28-1 mars	Languedoc	Remoulins
05-avril	NORD	Armbouts Cappel
01-mai	Île de France	Aulnay Sous Bois
01-mai	Pays de Loire	Fontenay le Comte
30-31 mai	Bas-Rhin	Seltz
27-28 juin	Oise	Compiègne
11-12 juillet	Pyrénées Atlantique	Ecole Canine Narcastet
18-19 juillet	Lorraine	Solgne
13-sept	Bourgogne	Barges
17-18 octobre	Oise	Compiègne
24-25 octobre	Languedoc-Roussillon	Remoulins
6-7 novembre	Bas Rhin	Illkrch Graffenst
28-29 novembre	Languedoc	Remoulins

FLYBALL :

21-22 février	Lorraine	Thionville
20-21 février	Bas Rhin	Selestat
21-22 mars	Centre	Club Chiens Agiles
18-19 juillet	Basse Normandie	Balleroy (Montfiquet)
29-30 Août	Champagne Ardennes	Saint Maure
19-20 septembre	Limousin	Feytiat
31oct. 1er novembre	Centre	St Georges de poisieux
14-15 novembre	Île de France	Frépillon.

CLIKERS :

22-mars	Languedoc	Névian
---------	-----------	--------

INITIATION CANICROSS :

27-sept	Languedoc-Roussillon	Remoulins
---------	----------------------	-----------

EDUCATION NATURELLE - Comportement GÉNANTS :

21-22 Mars	NORD	Ostricourt
5-6 septembre	NORD	Rieulay
3-4 octobre	Rhône-Alpes	St Etienne de Crossey

MONITEURS ATTELAGE :

13-14 juin	Rhône-Alpes	Néronde
------------	-------------	---------

Soit un total de 90 stages toutes disciplines

V - E V E N E M E N T S C Y N O P H I L E S

A) LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA) 2010 - J.C. Métans

Comme chaque année, la SCC était présente au Salon International de l'Agriculture, vitrine nationale incontournable pour la présentation du chien de race, et des activités cynophiles de la SCC au grand public. A l'occasion de l'édition 2010, plus de 300 000 visiteurs ont fréquenté le Hall 4 où sont présentés les chiens et les chevaux. Il faut rappeler que la Société Centrale Canine a pour but la promotion du chien de race, c'est à dire du chien dont la généalogie est connue et possède ainsi une traçabilité pour la conservation et l'amélioration de l'espèce canine mais aussi pour la recherche et l'éradication des maladies héréditaires. Dans cet esprit, malgré un investissement financier très important, il nous paraît nécessaire que la Société Centrale Canine soit présente avec les représentants de ses associations spécialisées de conduite des races au SIA pour informer le grand public sur la diversité, la fonction et l'adéquation des races de chiens aux acquéreurs potentiels ou plus simplement aux visiteurs soucieux de mieux comprendre et connaître le chien de race. Mais la Société Centrale Canine a également une mission de service public de gestion du Fichier National Canin. Près de 80 000 chiens perdus chaque année sont retrouvés grâce à leur indentation (tatouage ou insert électronique) et restitués à leurs propriétaires. Il est donc nécessaire d'informer le plus largement possible le grand public sur cette deuxième activité de la SCC.

Plusieurs pôles d'attractions illustrent la présence de la SCC :

- Le Concours Général Agricole canin avec près de 900 chiens engagés pour tenter d'obtenir le titre convoité de lauréat du CGA.
- Le village de race très apprécié des visiteurs ; Une foule immense le fréquentait tous les jours ; Nous regrettons toutefois l'absence de plusieurs clubs au village de race. C'est regrettable pour eux mais aussi pour la promotion de la race qu'ils représentent. Nous le déplorons car nous avons réalisé de gros efforts dans les structures d'accueil pour que chaque club puisse présenter sa (ou) ses races au public. Il faut cependant remercier les représentants de chaque club présents au cours de ces longues journées parisiennes.
- Les activités et présentations cynophiles diverses.
- Le secrétariat général de la SCC bien centré et bien organisé pour répondre aux demandes de toutes sortes.
- Le stand « Loupy » : La Société Centrale Canine, avec le soutien du Ministère de l'alimentation et de l'Agriculture, diffuse un CD-rom interactif pour les enfants de 5 à 7 ans, destiné à leur compréhension du comportement du chien. Cet outil pédagogique et ludique permet aux enfants et aux parents d'assimiler les bons gestes au quotidien. Ce jeu interactif, organisé sur le stand SCC, a attiré une foule considérable d'enfants tout au long de ces 9 jours.
- La nocturne du vendredi, toujours très appréciée, lors de laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreuses personnalités du monde cynophile dont les représentants du Ministère de l'Agriculture.

Nos remerciements à Pierrick DAVID, responsable du SIA et plus particulièrement du hall 4, aux juges et professeurs de zootechnie venus officier, aux membres du comité de la SCC qui se sont investis pour la bonne réalisation, aux bénévoles venus aider et au personnel de la SCC affecté à l'organisation.

B) GROUPE DE TRAVAIL « CHAMPIONNATS » - Christian Eymar-Dauphin

Les projets du Championnat de France du Chien de race 2010, du World dog show 2011 et du Championnat de France du chien de race 2011 mobilisent beaucoup d'énergie. Le lieu est maintenant définitif, ce sera le parc des expositions de Paris Nord Villepinte.

Pour 2010, le hall 6 est réservé, pour 2011 les halls 6 et 7 sont retenus avec une option possible sur le 5 !

Cette exposition « Mondiale » représente deux grands objectifs cynophiles : la sélection et le « côté festif ».

La sélection est évidente, elle est l'objet de la Société Centrale Canine (promotion et sélection du chien de race).

A cette occasion, des juges, le plus spécialisé possible, dans les races qu'ils auront à départager vont venir du monde entier.

Le « côté festif » semble incontournable, mais il ne pourra avoir une chance de réussite que si l'ensemble des forces vives de la cynophilie Française se motive et coopère à ce challenge.

La mise en place d'un tel évènement est obligatoirement le fait d'une équipe, dans le cas présent la « dream team » se doit d'être nationale ce qui est la base de notre organisation. Rejoignez le groupe, vous y trouverez une action à votre mesure ! Merci et bienvenue !!

C O N C L U S I O N

Quel avenir pour la SCC ?

Dans un monde où les réglementations françaises, européennes et mondiales sont en constante évolution, l'élevage et la sélection des animaux ne pourrait pas rester en l'état.

De tradition, ces réglementations concernent les animaux de rente du fait de leur destination vers la consommation humaine. Cette volonté de traçabilité, de l'importance du sanitaire et de l'introduction des règles d'amélioration du bien-être animal, constituent le fondement de cette réglementation.

Les animaux de compagnie ne sont pas des espèces agronomiques et les enjeux sur la santé humaine ne sont pas liés à leur consommation.

Ce sont les zoonoses (affections transmises par l'animal à l'homme) qui sont à l'origine des réglementations sur l'animal de compagnie. La rage, dès son apparition sur le territoire français, à la fin des années 1960, a engagé le législateur à créer le Fichier National Canin afin que la systématisation de l'identification soit le support de la vaccination antirabique.

C'est maintenant au niveau européen que la mise en relation des bases d'identification est étudiée afin d'assurer une parfaite traçabilité des carnivores domestiques au sein de l'Union Européenne.

Par l'adhésion du FNC à Europetnet, la SCC a insufflé un élan nouveau à cette démarche.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) amène l'Etat à réfléchir sur son rôle et à se désengager des missions qui ne présentent pas d'intérêt stratégique. Nous n'échapperons pas à cette démarche. Il est vrai que quand le secrétariat de la Présidence de la République doit répondre à un exposant qui a obtenu un Très Bon en exposition alors qu'il a habituellement des Excellents, cela ne relève pas des intérêts supérieurs de l'Etat.

La question que nous devons nous poser est : Est-ce que la SCC remplit son rôle sociétal ?

C'est tout l'enjeu de notre futur championnat du monde qui doit être le miroir de la fédération et de l'ensemble de nos associations affiliées. C'est ce qu'attend la FCI et nous n'entendons pas décevoir nos homologues, sociétés canines nationales qui œuvrent pour la promotion du chien de race dans le monde.

C'est le suivi de notre filière qualité et de la défense de la production nationale (chiens-online, avec l'adhésion de nos éleveurs, de nos clubs de race et de nos sociétés canines régionales) qui doit nous permettre de relever ce défi.

C'est enfin et surtout notre attachement aux fondamentaux de la sélection :

- Avec le tryptique morphologie, santé, caractère,
- Avec le respect des règles éthiques de l'élevage des animaux de compagnie qui ne peut se concevoir sans la présence de l'humain à ses côtés.

Les réglementations doivent favoriser la bien-traitance animale et ne pas favoriser des unités de production telles que l'on peut les rencontrer pour les animaux de rente.

La SCC parle avec tous les acteurs de la filière et respecte toutes les structures représentatives, mais cela n'ira pas jusqu'à renier les valeurs exprimées ci-dessus.

Je vous remercie pour votre attention.

ANNEXE 1

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**Décret n° 74-195 du 26 février 1974 relatif à la tenue du livre généalogique pour l'espèce canine.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu le décret n° 47-681 du 27 mars 1947 portant réglementation des associations tenant un livre généalogique, modifié par le décret n° 58-8 du 2 janvier 1958 ; Vu l'avis du conseil supérieur de l'élevage,

Décrète :

Art. 1er. Les dispositions du décret n° 47-681 du 27 mars 1947 portant réglementation des associations tenant un livre généalogique sont complétées ou modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne les animaux de l'espèce canine.

Art. 2. Il est tenu, pour les animaux de l'espèce canine, un livre généalogique unique, divisé en autant de sections que de races.

Le livre est tenu par une fédération nationale agréée, ouverte notamment aux associations spécialisées par race.

L'association spécialisée la plus représentative pour chaque race ou groupe de races, sous réserve qu'elle adhère à la fédération tenant le livre généalogique, dans les conditions prévues par les statuts de ladite fédération, peut être agréée.

L'agrément est accordé en tenant compte notamment de la régularité de la constitution et du fonctionnement de l'association, de la définition de ses objectifs, de l'importance des effectifs concernés et de l'organisation générale de l'élevage canin.

L'association spécialisée agréée est alors chargée de définir les standards de la race ainsi que les règles techniques de qualification des animaux au livre généalogique en accord avec la fédération tenant le livre généalogique.

Les agréments prévus ci-dessus et les retraits d'agrément sont prononcés par arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural après avis du conseil supérieur de l'élevage.

Plusieurs associations spécialisées par race peuvent être invitées par l'autorité chargée de l'agrément à se regrouper pour constituer des unités suffisamment importantes et des ensembles autant que possible homogènes de races présentant entre elles des affinités.

Art. 3. Tout litige relatif aux opérations intéressant la sélection de la race, l'inscription au livre généalogique et la confirmation des animaux, intervenant entre la fédération tenant le livre généalogique et une association spécialisée agréée, pourra être soumis à l'arbitrage de la commission scientifique et technique prévue à l'article 10 du présent décret ; cette commission s'adjoint, à cette occasion, un représentant de l'association spécialisée intéressée ; l'arbitrage de la commission est susceptible d'un recours devant le ministre de l'agriculture et du développement rural.

Art. 4. La confirmation est obligatoire pour les reproducteurs des deux sexes ; elle ne peut avoir lieu avant l'âge de dix mois.

Cette confirmation peut être effectuée à partir de critères différents pour chaque sexe et comprendre plusieurs qualifications ; la classe la plus élevée concernant les reproducteurs, pour lesquels il est tenu compte des aptitudes.

Les normes d'âge et les qualifications seront fixées pour chaque race en accord avec la fédération tenant le livre généalogique par les associations spécialisées agréées.

Par dérogation, la confirmation n'est pas obligatoire dans les départements et territoires d'outre-mer. La fédération tenant le livre généalogique délivrera, pour les chiens nés dans ces départements et territoires, un certificat d'un modèle spécial signalant notamment qu'ils ne pourront être utilisés comme reproducteurs sur le territoire métropolitain qu'après y avoir subi l'examen de confirmation.

Les opérations de confirmation, dont les modalités d'exécution sont fixées par la fédération tenant le livre généalogique, s'effectuent sur n'importe quel point du territoire métropolitain à l'occasion de rassemblements de chiens organisés avec l'agrément de la fédération tenant le livre généalogique.

En outre, sur demande des éleveurs ayant un ou plusieurs animaux à confirmer, il sera procédé également à l'examen de confirmation en dehors des rassemblements visés ci-dessus. Les frais exposés à cette occasion pourront être mis à la charge des propriétaires des chiens à confirmer.

Art. 5. Les inscriptions au livre généalogique peuvent s'effectuer selon quatre modalités :

1. Au titre de la descendance, quand il s'agit des sujets issus de géniteurs eux-mêmes inscrits à titre définitif au livre généalogique dans la même section de race ; un certificat provisoire est, dans ce cas, délivré à la naissance de l'animal par la fédération tenant le livre généalogique ; il sera remplacé par un certificat définitif si le chien est confirmé.

2. A titre initial, sur avis de l'association spécialisée agréée et après examen de l'animal dans les mêmes conditions que pour une épreuve de confirmation. Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 4 A quater du décret du 27 mars 1947 ne sont pas applicables à l'espèce canine.

3. Pour les sections du livre qui sont fermées, après trois générations successives enregistrées à un livre d'attente, sur avis de l'association spécialisée agréée et après confirmation de l'animal.

4. Au titre de l'importation, quand il s'agit d'animaux inscrits à un livre généalogique étranger reconnu par la fédération française tenant le livre généalogique.

L'admission n'est effective qu'après confirmation par un expert français sauf si l'animal a subi dans son pays d'origine un examen reconnu équivalent par l'association spécialisée.

L'inscription est faite avec transcription de la généalogie figurant au livre étranger.

Les certificats provisoires et définitifs d'inscription sont délivrés exclusivement par la fédération tenant le livre généalogique ; ils sont seuls reconnus par le ministère de l'agriculture et du développement rural dans les diverses activités qu'il engage ou qu'il contrôle.

Art. 6. Les opérations d'expertise en vue de la confirmation et de l'inscription à titre initial des animaux de l'espèce canine peuvent être confiées à un expert unique choisi sur une liste établie et mise à jour annuellement par la fédération tenant le livre généalogique en accord avec les associations spécialisées agréées.

Appel des décisions de l'expert peut être interjeté dans les deux mois devant la fédération tenant le livre généalogique soit par le propriétaire de l'animal, soit par l'association spécialisée intéressée. La fédération tenant le livre généalogique désignera un jury d'appel composé d'au minimum trois experts choisis dans la liste visée à l'alinéa précédent du présent article, dont un accepté par l'appelant.

Le directeur départemental de l'agriculture dans le département duquel doivent avoir lieu les opérations de confirmation est informé des dates et des lieux de rassemblement. Il pourra y assister ou s'y faire représenter.

A titre exceptionnel, le ministre de l'agriculture et du développement rural peut désigner une commission composée de deux ou trois personnalités chargées d'examiner si les décisions prises par le jury d'appel répondent au but assigné à l'examen de confirmation, et de proposer éventuellement les solutions nécessaires.

Art. 7. L'envoi des déclarations de saillies par l'éleveur à la fédération tenant le livre généalogique doit avoir lieu dans les quatre semaines suivant la saillie, celui des déclarations de naissance dans un délai qui ne pourra excéder deux semaines suivant la naissance.

Le contrôle de ces déclarations incombe à la fédération tenant le livre généalogique qui, notamment, fera procéder à des visites inopinées des élevages.

Art. 8. Ne pourront figurer dans les pedigrees des animaux inscrits que les récompenses obtenues dans des épreuves ou concours officiels organisés par la fédération tenant le livre généalogique, les associations spécialisées agréées et les associations régionales faisant partie de la fédération tenant le livre généalogique.

Art. 9. Pour l'examen et la solution de toutes les questions relevant des modalités d'application du présent décret, il est créé, auprès de la fédération tenant le livre généalogique, une commission scientifique et technique composée en nombre égal, d'une part, d'éleveurs désignés par la fédération tenant le livre généalogique, d'autre part, de personnalités administratives, scientifiques et techniques désignées par le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le président de la commission est nommé par le ministre de l'agriculture et du développement rural qui fixe la durée de son mandat.

L'activité de la commission s'inscrit dans le cadre de la politique définie par le ministère de l'agriculture et du développement rural, après avis du conseil supérieur de l'élevage.

Les solutions apportées par la commission aux questions qui lui sont soumises sont susceptibles de recours devant le ministre de l'agriculture et du développement rural ; ce recours doit être introduit dans le mois qui suit la notification de la décision.

Art. 10. Le décret n° 66-709 du 21 septembre 1966 relatif à la tenue du livre généalogique pour l'espèce canine est abrogé.

Art. 11. Le ministre de l'agriculture et du développement rural est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1974.

PIERRE MESSMER.

Par le Premier ministre : Le ministre de l'agriculture et du développement rural, JACQUES CHIRAC.